

PARCOURS DE VIE SOLIDAIRE

# Schéma départemental autonomie 2023-2027

Bilan des réalisations 2023-2025 et perspectives







## Edito | Poursuivons ensemble notre action pour relever les défis du vieillissement et de l'inclusion

Adoptée il y a vingt ans, la loi du 11 février 2005 a marqué une étape cruciale dans la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, l'inclusion est au cœur des enjeux de notre société, **nous avons donc fait du bien vieillir et du mieux vivre son handicap un axe majeur de notre projet départemental Anjou 2030 et plus particulièrement de nos actions en 2025.**

Nous avons ainsi construit avec l'ensemble des acteurs de l'autonomie un schéma autonomie 2023-2027 ambitieux et pragmatique à partir d'un diagnostic partagé. La priorité a été donnée à la transformation de l'offre d'accompagnement et à l'attractivité des métiers pour favoriser l'essor d'une société plus inclusive. Nous avons choisi de promouvoir l'accès à l'information et aux droits en privilégiant la prévention et le maintien des capacités des personnes.

Depuis janvier 2025, nous continuons à innover en déployant les Maisons du Département à Cholet, Saumur et Segré puis à Angers à compter de janvier 2026. Cette démarche témoigne de notre volonté de développer un accompagnement de proximité et d'amplifier notre action pour « aller vers » les seniors et les personnes en situation de handicap. Une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'autonomie a été engagée au sein des neuf EPCI du département, préalable au déploiement du service public départemental de l'autonomie (SPDA), à l'automne, qui permettra de simplifier la vie des personnes en coordonnant mieux les acteurs de l'information, de l'accès au droit, de l'accompagnement et de la prévention.

En parallèle, un bilan des actions réalisées au cours des deux premières années du schéma autonomie a été dressé afin de vous rendre compte de l'avancée de notre projet. Il démontre l'ampleur des défis déjà relevés et souligne les points d'amélioration possibles. Nous nous attachons ainsi à remplir nos engagements et à garantir à chacun une pleine participation à la vie sociale et citoyenne.

Je sais compter sur la mobilisation des acteurs et l'implication des professionnels du Département pour atteindre notre ambition commune : **relever le défi du bien vieillir et du mieux vivre son handicap en Anjou.**

**Florence Dabin**

Présidente du Département de Maine-et-Loire

# Schéma départemental autonomie 2023-2027

## Bilan des réalisations 2023-2025 et perspectives

### LE SOMMAIRE

1. La politique de l'autonomie en Maine et Loire	4
2. Modalités d'élaboration du schéma autonomie 2023-2027	6
3. Un schéma structuré en 6 orientations stratégiques	7
4. Mise en œuvre et suivi du schéma	7
5. Bilan synthétique du plan d'action	9
Bilan au 31/12/2024 des principaux indicateurs de l'évolution de l'offre départementale au service des personnes âgées	10
Bilan au 31/12/2024 des principaux indicateurs de l'évolution de l'offre départementale au service des personnes en situation de handicap	11
Bilan des principaux indicateurs d'activité de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)	12
Bilan des principaux indicateurs d'activité de la Mission de Prévention de la Perte d'Autonomie (MPPA)	13
6. Perspectives 2025-2027 pour le schéma autonomie	14
7. Bilan détaillé des fiches action à mi-parcours	16
<b>Orientation stratégique n°1: Promouvoir l'attractivité et changer l'image des métiers</b>	
Action 1.1 Développer les actions de promotion des métiers du médico-social	16
Action 1.2 Accompagner la transformation des organisations de travail dans les services à domicile pour développer l'attractivité des métiers	18
Action 1.3 Développer une plateforme d'appui à la mobilité des intervenants à domicile	20

## **Orientation stratégique n°2: Faciliter l'accès à l'information et aux droits**

- Action 2.1 Structurer l'accès à l'information du grand public et des professionnels 21
- Action 2.2 Développer une communication et des supports accessibles à l'ensemble des publics 22

## **Orientation stratégique n°3: Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur**

- Action 3.1 Mettre en œuvre l'Instance Territoriale de l'Autonomie, déclinaison locale du cadre de coopération de la branche autonomie 23
- Action 3.2 Assurer un accueil de proximité sur le territoire départemental aux personnes âgées et personnes en situation de handicap 23
- Action 3.3 Mettre en œuvre le service public territorial de l'autonomie et mieux coordonner les professionnels dans le cadre de la 5ème branche 24
- Action 3.4 Conforter le rôle du CDCA comme instance de démocratie départementale pour le secteur de l'autonomie 25
- Action 3.5 Renforcer la coordination institutionnelle de la politique de prévention 27
- Action 3.6 Renforcer la coordination des politiques de protection de l'enfance et du handicap 28

## **Orientation stratégique n°4 : Renforcer la prévention et le maintien des capacités des personnes**

- Action 4.1 Intensifier la stratégie de prévention à travers l'action de la conférence des financeurs 33
- Action 4.2 Renforcer les actions en faveur des aidants 34
- Action 4.3 Poursuivre et renforcer la politique d'adaptation du logement et de déploiement des aides techniques 37

## **Orientation stratégique n°5 : Transformer l'offre d'accompagnement**

- Action 5.1 Contribuer à l'amélioration des conditions matérielles d'accompagnement dans les établissements 39
- Action 5.2 Poursuivre la structuration du système d'information sur l'autonomie pour une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des usagers 39
- Action 5.3 Actualiser, avec l'ARS, la stratégie partagée de répartition territoriale de l'offre d'EHPAD 40
- Action 5.4 Accompagner l'adaptation dans le temps du parc immobilier des établissements médico sociaux pour assurer la qualité des accompagnements et l'adaptation écologique des bâtiments 42
- Action 5.5 Transformer et développer l'offre pour les personnes en situation de handicap dans le cadre d'une programmation pluriannuelle 43
- Action 5.6 Rénover l'accompagnement des établissements par une réorganisation des inspections contrôles 44
- Action 5.7 Poursuivre le développement de l'habitat partagé et de l'habitat inclusif 45

Action 5.8 Poursuivre le développement de l'accueil familial social	47
Action 5.9 Mettre en œuvre les services autonomie à domicile	48
<b>Orientation stratégique n°6 : Participer à une société plus inclusive</b>	
Action 6.1 Mener des actions de sensibilisation à la perte d'autonomie et au grand âge	49
Action 6.2 Favoriser l'accès à la culture pour les publics éloignés, du fait du handicap ou de l'âge	53
Action 6.3 Faciliter la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	56
Action 6.4 Mieux participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	58
 Annexe 1. Glossaire	 59

**Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département est reconnu comme le chef de file de l'action sociale. A ce titre, le Département est chargé de mettre en œuvre la politique publique relative à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.**

Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) fait obligation aux départements de se doter de schémas d'organisation sociale et médico-sociale, documents stratégiques destinés à mesurer les besoins sociaux de la population, l'offre de service existante pour y répondre et prévoir les perspectives de son évolution. Ces schémas, établis pour une durée maximale de cinq ans, doivent répondre à cinq objectifs :

- Apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;
- Dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante ;
- Déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale et notamment ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppression d'établissements et services ;
- Préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services médico-sociaux ;
- Définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ces schémas.

# 1. La politique de l'autonomie en Maine et Loire

La politique autonomie est portée au sein du Département par deux vice-présidents: Monsieur Jean-François Raimbault en charge du bien vieillir et Madame Marie-Pierre Martin en charge du mieux vivre son handicap. La commission "agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap" est composée de sept élus et coprésidée par Madame Martin et Monsieur Raimbault.

Les dépenses consacrées à la politique autonomie progressent d'année en année, passant de 203 millions d'euros en 2022 à 229 millions d'euros en 2025 afin de relever les défis du vieillissement et de l'inclusion, améliorer le financement de l'offre d'accompagnement et contribuer à l'augmentation des niveaux de rémunération des professionnels dans le secteur de l'autonomie.

Pour conduire sa politique publique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département s'appuie sur trois directions :

- **La maison départementale de l'autonomie (MDA).** Elle a pour mission l'instruction, l'évaluation et le suivi des droits des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.
- **La direction de l'offre d'accueil pour l'autonomie (DOAA).** Elle assure le suivi et de financement des établissements sociaux et médico-sociaux.
- **La mission prévention de la perte d'autonomie (MPPA).** Elle porte le déploiement de la politique de prévention à destination des personnes en perte d'autonomie et l'animation de la démocratie médico-sociale à travers le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Les trois directions de l'autonomie travaillent en concertation, à la mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la mutualité sociale agricole (MSA), la caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) des Pays de la Loire, la CPAM et l'ensemble des acteurs de l'autonomie.

**Le schéma autonomie offre un cadre pour la réflexion et constitue un outil d'aide à la décision. Il constitue un guide de l'action de l'ensemble des acteurs de l'autonomie à l'horizon 2027.** La mise en œuvre est transversale et s'articule avec l'ensemble des documents stratégiques départementaux (schéma départemental enfance-famille, plan départemental et territoriaux de l'insertion, plan départemental de l'habitat et de l'hébergement, stratégie de développement durable, etc.) et plus largement avec ceux des principaux partenaires institutionnels du Département (projet régional de santé, schéma départemental de service aux familles, convention territoriale globale, etc.). **Son plan d'actions est révisable afin d'y apporter les ajustements rendus nécessaires du fait de l'évolution du cadre législatif, des besoins des personnes et du contexte local.**

**La loi du 08/04/2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie est venue faire évoluer le plan d'actions du schéma. Les actions 3.1 et 3.3 ont ainsi été fusionnées afin de répondre au cadre légal qui prévoit :**

## Evolution du budget consacré à l'autonomie :

2022 : 203 M€  
2023 : 216 M€  
2024 : 226 M€  
2025 : 229 M€

- La mise en œuvre du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) selon un cahier des charges (CDC) national.
- Les 4 missions socles portées par les acteurs du SPDA en coresponsabilité à savoir:
  - l'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation ;
  - l'instruction et l'évaluation des demandes de prestations et l'accès aux droits ;
  - le soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés ;
  - le repérage des fragilités, la prévention de la perte d'autonomie et les actions "d'aller vers".

Le SPDA n'est toutefois pas un nouveau dispositif. Ce n'est pas non plus un modèle d'organisation et de fonctionnement imposé ni une remise en question du périmètre des missions actuelles des acteurs.

La loi confie la coordination de cette démarche de concertation au Conseil départemental en lien avec l'ARS. Elle définit la liste de ses membres et crée la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA). Elle détermine son pilotage et son fonctionnement. Cette instance est chargée de :

- Coordonner l'action des membres du SPDA au regard de l'analyse des besoins qui aura été réalisée de manière collective avec l'ensemble des membres du SPDA ;
- Elaborer un programme annuel d'actions dans le respect du CDC et en fonction des besoins du territoire, des moyens et des contributions de chaque membre.

## 2. Rappel des modalités d'élaboration du schéma autonomie 2023-2027

Le mode d'élaboration du schéma autonomie répond à la volonté forte du Département de Maine-et-Loire d'associer l'ensemble des acteurs œuvrant à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie. Cette association vise à mener une politique de proximité, répondant aux enjeux du secteur et d'apporter une réponse conforme aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

La démarche de renouvellement du schéma autonomie a ainsi été organisée en trois phases :

### Les 3 phases du schéma :

- une première phase de diagnostic menée en concertation d'avril à juillet 2022
- une seconde phase de définition des orientations menée d'août à octobre 2022
- une troisième phase d'élaboration d'un plan d'action concerté, d'évaluation des moyens à affecter et de détermination de modalités d'évaluation de novembre 2022 à mars 2023

La mise en œuvre de ses différentes phases s'est inscrite dans un cadre concerté, garantissant un dialogue étroit avec les partenaires institutionnels, les acteurs structurants de la politique publique ainsi que les représentants d'usagers (CDCA). La démarche de concertation s'est traduite par quatre rencontres en territoire conviant l'ensemble des acteurs œuvrant aux politiques autonomie. Elle s'est déroulée en deux grandes étapes :

- La première étape s'est déroulée de juin à juillet 2022. Elle a mobilisé 42 membres du CDCA et 204 partenaires, usagers et agents du Département. Elle a eu pour objectif :
  - d'enrichir le diagnostic des besoins sociaux et de l'offre du territoire ;
  - d'identifier les enjeux et défis qui ont permis la définition des orientations du schéma.

Cette première étape a été confortée et enrichie par les concertations en octobre 2022 auprès de plusieurs fédérations.

- La seconde étape de concertation a eu pour objectif de rassembler des propositions en vue de définir le plan d'action. Dans cette perspective, un appel à contribution dématérialisé a été lancé auprès de l'ensemble des acteurs et des entretiens ont été menés auprès des directions du Département.

La démarche d'élaboration a fait l'objet d'un processus démocratique approfondi qui s'est traduit par des temps de travail spécifiques avec les élus de la commission autonomie et une double saisine de l'Assemblée départementale, au moment de la définition des orientations stratégiques puis pour l'adoption du plan d'actions.

### 3. Un schéma structuré en six orientations stratégiques :

- **Orientation stratégique n°1 :**  
Promouvoir l'attractivité et changer l'image des métiers
- **Orientation stratégique n°2 :**  
Faciliter l'accès à l'information et aux droits
- **Orientation stratégique n°3 :**  
Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur
- **Orientation stratégique n°4 :**  
Renforcer la prévention et le maintien des capacités des personnes
- **Orientation stratégique n°5 :**  
Transformer l'offre d'accompagnement
- **Orientation stratégique n°6 :**  
Participer à une société plus inclusive

#### Le plan d'action :

Il est la traduction opérationnelle des six orientations stratégiques. Il est composé de 27 actions issues de la première phase de concertation et de l'appel à idées dématérialisé adressé à l'ensemble des acteurs de l'autonomie, aux usagers et aux agents départementaux. Il a été enrichi des remarques formulées par le CDCA dans le cadre de son avis rendu le 07 mars 2023

### 4. Les instances de suivi et de pilotage de la mise en œuvre

- **Un comité de pilotage composé des principaux partenaires institutionnels (ARS, CPAM, CARSAT, MSA) :**
  - Assure le suivi stratégique du schéma.
- **Un comité technique formé des 3 directeurs du champ de l'autonomie :**
  - A en charge l'animation globale du schéma ;
  - S'assure de la bonne mise en œuvre et de l'avancée des actions ;
  - Porte devant les élus et le comité de pilotage les décisions pouvant intervenir dans la mise en œuvre des actions ;
  - Intervient en appui du pilotage de l'exécution du schéma menée par la chargée de mission schéma autonomie et SPDA.
- **Un comité de suivi assuré par les pilotes de chaque action :**
  - Réalise le suivi opérationnel et la mise en œuvre de chaque action ;
  - Est chargé du renseignement des indicateurs de suivi et de l'évaluation des actions.
- **La commission autonomie « Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap » :**
  - Porte la politique autonomie ;
  - Est saisie par le comité technique afin d'associer les élus et leur rendre compte de l'avancée du schéma.
- **Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instance de démocratie participative :**
  - Est saisi pour avis sur la mise en œuvre de certaines actions et pour rendre compte de leur avancement.

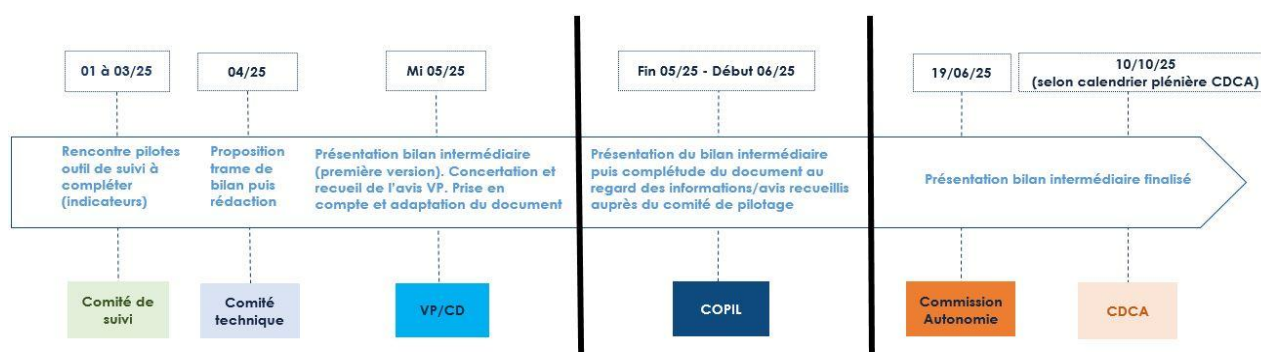
En 2023 et 2024, les actions ont été conduites par les pilotes. De très nombreux acteurs en interne et externe ont été impliqués au sein de groupes de travail, réunions, concertations pour faciliter la mise en œuvre des actions. Ce résultat est aussi le reflet du dialogue étroit mené par le Département et l'ensemble des partenaires institutionnels. Il est également représentatif du travail très important mené par les agents, au sein des trois directions de l'autonomie. Chacun des acteurs a mis son énergie au service de ce projet ambitieux guidé par la volonté d'offrir un service de qualité à l'ensemble des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de notre territoire.

## Un pilotage resserré

13 pilotes ont mené les 27 actions réparties au sein des 6 orientations stratégiques

La rédaction de ce bilan intermédiaire du schéma autonomie 2023-2027 repose sur un travail étroit entre la chargée de mission du schéma autonomie et l'ensemble des pilotes. Seize temps de travail ont été programmés pour rencontrer chaque pilote et chargé de projet dans l'objectif de dresser une photographie précise des résultats obtenus au terme des deux premières années. Ce rapport a été soumis à l'approbation des deux vice-présidents : Monsieur Jean-François Raimbault en charge du bien vieillir et Madame Marie-Pierre Martin en charge du mieux vivre son handicap. Le comité de pilotage a également été convié pour valider son contenu. Il est également prévu de solliciter l'avis du CDCA conformément au rétro-planning fixé ci-dessous.

## RETROPLANNING 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2025 Mise en œuvre du schéma autonomie



## 5. Bilan synthétique du plan d'action :

Légende : ● Bilan de l'avancement des sous actions qui composent une action (synthèse des informations du cadre bleu situé à la fin de l'analyse détaillée de chaque action). Une couleur caractérise un niveau : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

6 Orientations stratégiques		Etat d'avancement des 27 actions	Non initiée	En cours ou transformée	Réalisée
Orientation stratégique n°1 : Promouvoir l'attractivité et changer l'image des métiers	1.1	Développer les actions de promotion des métiers du médico-social		●	●
	1.2	Accompagner la transformation des organisations de travail dans les services à domicile pour développer l'attractivité des métiers			●
	1.3	Développer une plateforme d'appui à la mobilité des intervenants à domicile		●	
Orientation stratégique n°2 : Faciliter l'accès à l'information et aux droits	2.1	Structurer l'accès à l'information du grand public et des professionnels		●	
	2.2	Développer une communication et des supports accessibles à l'ensemble des publics			●
Orientation stratégique n°3 : Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur	3.1	Mettre en œuvre l'Instance Territoriale de l'Autonomie, déclinaison locale du cadre de coopération de la branche autonomie		●	
	3.2	Assurer un accueil de proximité sur le territoire départemental aux personnes âgées et personnes en situation de handicap		●	
	3.3	Mettre en œuvre le service public territorial de l'autonomie et mieux coordonner les professionnels dans le cadre de la 5e branche		●	
	3.4	Conforter le rôle du CDCA comme instance de démocratie départementale pour le secteur de l'autonomie			●
	3.5	Renforcer la coordination institutionnelle de la politique de prévention		●	
	3.6	Renforcer la coordination des politiques de protection de l'enfance et du handicap		●	
Orientation stratégique n°4 : Renforcer la prévention et le maintien des capacités des personnes	4.1	Intensifier la stratégie de prévention à travers l'action de la conférence des financeurs		●	
	4.2	Renforcer les actions en faveur des aidants			●
	4.3	Poursuivre et renforcer la politique d'adaptation du logement et de déploiement des aides techniques			●
Orientation stratégique n°5 : Transformer l'offre d'accompagnement	5.1	Contribuer à l'amélioration des conditions matérielles d'accompagnement dans les établissements		●	
	5.2	Poursuivre la structuration du système d'information sur l'autonomie pour une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des usagers	●		
	5.3	Actualiser, avec l'ARS, la stratégie partagée de répartition territoriale de l'offre d'EHPAD		●	
	5.4	Accompagner l'adaptation dans le temps du parc immobilier des établissements médico sociaux pour assurer la qualité des accompagnements et l'adaptation écologique des bâtiments			●
	5.5	Transformer et développer l'offre pour les personnes en situation de handicap dans le cadre d'une programmation pluriannuelle			●
	5.6	Rénover l'accompagnement des établissements par une réorganisation des inspections contrôles	●		
	5.7	Poursuivre le développement de l'habitat partagé et de l'habitat inclusif			●
	5.8	Poursuivre le développement de l'accueil familial social			●
	5.9	Mettre en œuvre les services autonomie à domicile		●	
Orientation stratégique n°6 : Participer à une société plus inclusive	6.1	Mener des actions de sensibilisation à la perte d'autonomie et au grand âge			●
	6.2	Favoriser l'accès à la culture pour les publics éloignés, du fait du handicap ou de l'âge			●
	6.3	Faciliter la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap		●	
	6.4	Mieux participer à l'insertion professionnelle des personnes bénéficiaires du RSA en situation de handicap (titulaires d'une RQTH)	●		

## Bilan au 31/12/2024 des principaux indicateurs de l'évolution de l'offre départementale au service des personnes âgées



\*MND : Maladie neurodégénérative,

\*RA : Résidence autonomie,

\*SAAD : Service d'Aide A Domicile,

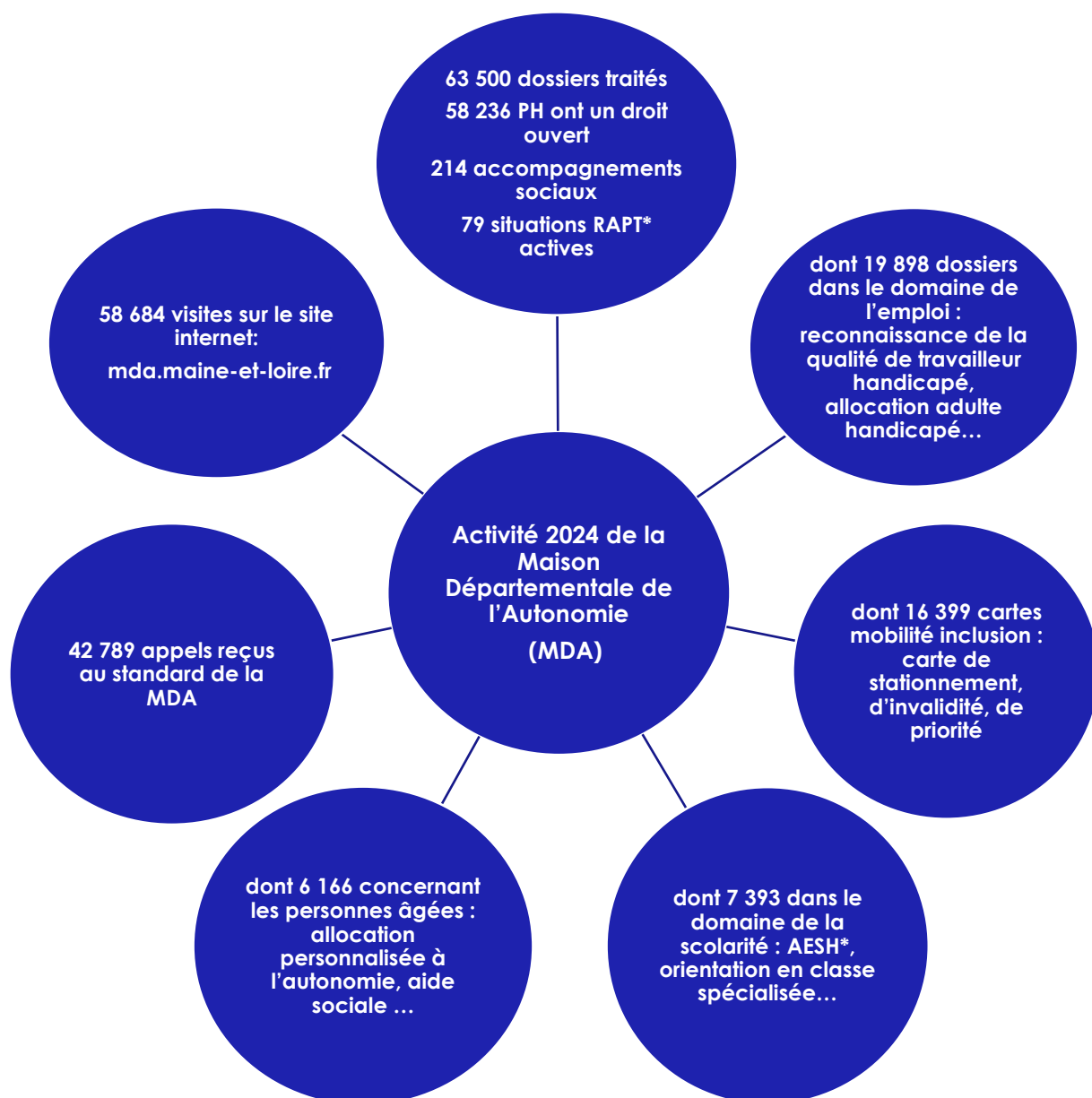
\*\*En 2022, le taux d'équipement en EHPAD en Maine et Loire est de 126 places pour 1000 habitants contre 100 places au national.

## Bilan au 31/12/2024 des principaux indicateurs de l'évolution de l'offre départementale au service des personnes en situation de handicap



\*SASSE : Service d'Accompagnement Spécialisé et de Soutien Educatif par des mesures de prévention et protection de l'enfance.

## Bilan des principaux indicateurs d'activité 2024 de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)



\*AESH : accompagnant d'élève en situation de handicap

\*RAPT : réponse accompagnée pour tous

## Bilan des principaux indicateurs d'activité 2024 de la Mission Prévention de la Perte d'Autonomie (MPPA)



\*CDF : Conférence des financeurs

\*CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

\*CLIC : Centre local d'information et de coordination (gérontologique)

## 6. Perspectives 2025-2027 pour le schéma autonomie

Bien vieillir et mieux vivre son handicap sont des axes majeurs du projet de mandat Anjou 2030. La politique départementale s'inscrit dans une logique de solidarité nationale au sein désormais de la cinquième branche de la sécurité sociale, dans laquelle le Département joue un rôle central tant en termes de financement, que sur le plan de l'organisation et de la mise en œuvre de la politique autonomie. Le schéma départemental 2023-2027, construit avec l'ensemble des acteurs, est un document stratégique majeur, avec ses 6 orientations structurantes et ses 27 actions. A mi-parcours, un travail important a déjà été mené dans sa mise en œuvre : 24 actions sont ainsi en cours ou déjà réalisées. Beaucoup cependant reste à faire. Le Département réaffirme ainsi sa détermination à poursuivre son engagement à travers les axes de progrès suivants.

### Sur les enjeux sociaux et humains :

- **Garantir la dignité et la qualité de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement** en continuant à développer des actions de prévention en santé afin de ralentir la perte d'autonomie et faciliter le maintien à domicile. Ainsi, en participant au financement d'actions d'activité physique adaptée, de stimulation de la mémoire, de nutrition et de bien-être, le Département agit en faveur d'une meilleure qualité de vie des personnes âgées.
- **Lutter contre l'isolement** en favorisant le maintien des liens sociaux des personnes âgées permet de réduire les risques de maladies cardiovasculaires, les troubles du sommeil et évite la diminution de l'espérance de vie.
- **Reconnaître la diversité des besoins** en adaptant les réponses en fonction du handicap, de la perte d'autonomie, de l'âge, du cadre de vie et des ressources de la personne.
- **Dialoguer avec les usagers** en développant la participation des personnes concernées aux décisions qui les touchent (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, commissions consultatives...).
- **Prêter assistance aux aidants** : reconnaître et soutenir les aidants familiaux souvent essentiels au maintien à domicile.

### Sur les enjeux d'accessibilité et de maintien à domicile :

- **Favoriser le maintien à domicile** en offrant des aides humaines adaptées, formées et en nombre suffisant. Ce défi implique également le déploiement de services autonomie à domicile mixtes (dédiés à l'accompagnement et aux soins) pour une meilleure continuité de la prise en charge. Le Département agit aussi pour faciliter l'accès aux droits, et notamment aux aides financières (APA, PCH) et logistiques (financement du portage de repas à domicile, la téléassistance...).
- **Adapter les logements** en finançant des aménagements du domicile les rendant accessibles et sûrs.
- **Développer des solutions intermédiaires** en favorisant les habitats inclusifs, l'accueil de jour, l'hébergement temporaire...

### Sur les enjeux économiques et budgétaires :

- **Soutenir un secteur en tension** : le Département agit pour aider le secteur médico-social qui doit faire face à des difficultés de recrutement et de financement. Il copréside ainsi le CODIFFEMS (Comité de suivi des difficultés financières des établissements médico-sociaux). Depuis 2023, cette instance, a accompagné et soutenu une quinzaine d'Ehpad.
- **Maîtriser les budgets** : confronté à une situation budgétaire contrainte, comme l'ensemble des départements, le Maine-et-Loire développe l'approche du juste droit et le contrôle interne, pour maîtriser ses dépenses et pouvoir apporter l'aide nécessaire à l'ensemble des ayants droits, tout en garantissant la qualité du service rendu.

## Sur les enjeux territoriaux et d'équité :

- **Réduire les inégalités d'accès aux services des PA et PH** en garantissant un égal accès quel que soit le lieu de résidence (zone rurale, quartiers prioritaires...).
- **Coordonner les acteurs** : en promouvant une gouvernance locale, de proximité, impliquant le CD, l'ARS, les communes, les associations, les ESMS, l'EN, le SPE, la Préfecture, la CARSAT, la CPAM, les usagers... Le déploiement, au dernier trimestre 2025, du SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie) constitue un enjeu majeur pour offrir à tous et toutes un service public efficace, efficient, proche de ses concitoyens.
- **Mettre en œuvre des politiques inclusives**, en lien avec l'ensemble des services du Département (culture, insertion...), en cohérence avec les projets de territoire, pour une société plus respectueuse et solidaire.

## 7. Bilan détaillé des fiches action à mi-parcours

### Orientation n°1 Promouvoir l'attractivité et changer l'image des métiers

#### Action 1.1 Développer les actions de promotion des métiers du médico-social

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : mettre en place des actions de communication en vue de changer les idées reçues sur les métiers de l'aide.	Réalisée	<p>-Mise en place du tremplin des métiers du domicile dès 2022. <b>En 2023, cet évènement a permis le déploiement de 10 actions sur 4 territoires (Angers Loire Métropole, les Mauges, Lys Haut Layon, Saumur Val de Loire) au cours de la semaine du 09 au 16/10 dans le but de faire connaître, valoriser les métiers du domicile et susciter des vocations.</b> Le département a financé cette action à hauteur de 3 646 €. Elle a permis à 105 partenaires et 917 visiteurs de se rencontrer autour de conférences, tables rondes, ateliers sur la thématique du "Grand âge", de temps de présentation du métier d'accueillant familial sur les marchés (Doué, Durtal, Chemillé).</p> <p>-<b>En 2024</b>, les actions ont été portées par les communautés de communes pour sensibiliser au métier du domicile. Le département a relayé les informations pour sensibiliser le public aux actions proposées.</p>
Sous action 2 : intégration par le département du plan de mobilisation de l'ARS et de la Région pour mobiliser autour des enjeux de formation, d'emploi et d'activité concernant les métiers du soin dans le but de l'étendre aux métiers de l'aide.	En cours	<p>-<b>Mise en place en mars 2022 du PlaM (plan de mobilisation régional en faveur des professions de santé, du social et du MS) déployé sur 5 ans (2022-2027) par l'ARS et la DREETS Pays de la Loire auquel participe le Département et un ensemble de partenaires (Pole Emploi, DRAJES, le Gérontopôle...).</b> Il a permis la mise en place d'une feuille de route prioritaire regroupant 20 actions phares dans 7 orientations stratégiques pour l'année 2023-2024 (Développer l'attractivité/l'offre de formation voie scolaire/L'offre de formation par la voie de l'alternance/L'offre de formation en milieu professionnel/Les pratiques managériales/La qualité de vie au travail/ Faciliter les recrutements en urgence).</p>
Sous action 3 : étendre "le tremplin des métiers du domicile" à tous les métiers du médico-social.	Transformée	<p>-<b>La promotion des métiers du domicile a pris une nouvelle forme. Pour avoir une force d'action d'ampleur, le département a fait le choix de participer au déploiement du PlaM (plan de mobilisation régional en faveur des professions de santé, du social et du médico-social).</b> Cette action d'envergure mobilise l'ensemble des acteurs du secteur au service de la promotion des métiers des 3 secteurs.</p>

<p>Sous action 4 : renouveler les trophées des métiers du domicile.</p>	Réalisée	<p><b>-Les Trophées des métiers du domicile ont eu lieu le 09/10/2023.</b> Ils ont permis de récompenser les initiatives menées par 4 professionnels de l'aide à domicile dans 3 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>●Trophée "Développement et maintien du lien social" ;</li> <li>●Trophée "Travail en équipe" ;</li> <li>●Trophée "Pépites et bonnes idées".</li> </ul> <p>Cet évènement a mobilisé 19 jurés, 21 candidatures, 18 candidats issus de 8 SAAD, 1 service de portage de repas et 4 intervenants de gré à gré. 115 personnes étaient présentes à la cérémonie de remise des prix (SAAD, groupe de travail, jurés, agents du département, fédérations).</p> <p><b>Perspective :</b> en 2025, cet évènement viendra clôturer le salon du "Bien vieillir en Anjou" programmé le mercredi 5 novembre 2025 au centre des congrès, à Angers.</p>
<p>Sous action 5 : promouvoir le service civique solidarité seniors afin de créer des vocations.</p>	Réalisée	<p><b>-En 2023 et 2024, le Département a soutenu 32 actions collectives intergénérationnelles</b> portées par des services civiques pour un montant de 247 445 € afin de promouvoir leurs actions et créer des vocations.</p> <p><b>Perspective :</b> ce soutien sera renouvelé en 2025.</p>
<p>Sous action 6 : sensibiliser les jeunes des collèges, lycées, maisons familiales rurales aux métiers du MS en lien avec les établissements scolaires, les organismes de formation, les ESMS, la région.</p>	En cours	<p><b>-En 2023, une conférence a été proposée aux collégiens sur le thème du vieillissement intitulée "les vieillards il faudrait les tuer jeunes" (Alfred Jarry).</b> Cet évènement est une invitation au rencontre et au partage pour changer de regard sur la vieillesse et contribuer au ré-enchantement avec les vieux de demain (c'est à dire les jeunes d'aujourd'hui). Participation de 2 collèges, une école primaire, 2 particuliers.</p> <p><b>-En 2024, dans le cadre de la convention CNSA, une formation de 2 jours intitulée "Devenir ambassadeur(rice) de son métier" a été réalisée par l'Atelier 48 afin de promouvoir et valoriser les métiers de l'accompagnement et du soin.</b> 6 participants l'ont suivie. Elle vise à créer un réseau d'ambassadeurs des professionnels du prendre soin en mesure d'intervenir auprès de l'ensemble des publics (jeunes, demandeurs d'emploi mais aussi auprès des professionnels de l'accompagnement (France Travail, missions locales...).</p> <p><b>Perspective :</b> elle sera reconduite courant 2025.</p>
<p>32 actions mobilisant des services civiques pour promouvoir auprès des jeunes les métiers du domicile</p>	<p>Création d'un réseau d'ambassadeurs du domicile</p>	
<p>Bilan 2023-2024 action 1.1</p> <p>Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 3 En cours ou transformées ● 3 Réalisées ●</p>		

**Orientation n°1 Promouvoir l'attractivité et changer l'image des métiers**

**Action 1.2 Accompagner la transformation des organisations de travail dans les services à domicile pour développer l'attractivité des métiers**

**Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●**

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 : accompagner le rapprochement des SAAD et des SSIAD dans la mise en œuvre des services autonomie à domicile facilitant ainsi les évolutions de carrière.</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p><b>-La réforme du secteur du domicile</b> prévoit le rapprochement des services d'aide et d'accompagnement au domicile (SAAD), des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) pour former les services autonomie à domicile (SAD). <b>L'objectif est de disposer d'une réponse complète et coordonnée, simplifier l'ensemble des démarches et renforcer l'attractivité des métiers.</b></p> <p><b>-En 2023 et 2024</b>, le Département a mis en place des temps de concertation en territoire pour expliquer la réforme et impulser le démarrage des échanges entre acteurs locaux.</p> <p><b>-En 2024</b>, le CD et l'ARS ont mis en place un comité de suivi départemental et régional. Le comité de suivi départemental vise à accompagner les SSIAD dans leur transformation avec les SAAD afin d'échanger autour des difficultés de mise en œuvre et travailler autour des objectifs visés. Le comité de suivi régional permet de partager les méthodes de déploiement, l'avancée des travaux, les retours d'expérience.</p> <p><b>Perspective</b> : accompagner l'ensemble des SSIAD qui ont jusqu'au 31/12/2025 pour déposer leur dossier de demande d'autorisation de SAD.</p> <p><b>-En 2024, le Département a déployé une dotation complémentaire à l'attention des SAAD se rapprochant d'un SSIAD.</b> Cette dotation s'élève à hauteur de 30 000 € par an sur 3 ans (2024, 2025, 2026) soit 90 000 € financés à 80% par la CNSA et 20% par le département pour prendre en charge les surcoûts de frais liés au rapprochement des services.</p>
<p><b>Sous action 2 : poursuivre la mise en œuvre de la dotation qualité dans le cadre des CPOM pour améliorer les conditions de travail (tutorat...)</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p><b>-En 2023, Le Département poursuit la mise en œuvre de la dotation qualité attribuée aux SAAD retenus à l'issue d'un appel à candidature départemental et après signature d'un CPOM.</b> Elle s'élève à hauteur de 3 €/H d'accompagnement réalisée dans le cadre d'un financement APA ou PCH pour financer l'accompagnement des personnes au profil spécifique / intervenir les soirs, les week-ends et les jours fériés/mieux couvrir les besoins/apporter un soutien aux aidants/améliorer la qualité de vie au travail des intervenants/ investir dans les équipements/favoriser le recours aux aides techniques/lutter contre l'isolement des personnes accompagnées</p> <p><b>Perspective</b> : cet appel à candidature est renouvelé chaque année jusqu'en 2030.</p>

<p><b>Sous action 3 :</b> participer avec l'ARS et les organismes de formation à adapter les formations aux évolutions du secteur.</p>	Réalisée	<p>- Après avoir travaillé, en 2022, au renforcement de la qualité des formations des intervenants à domicile pour mieux répondre aux besoins rencontrés par les SAAD, <b>le Département et l'ARS ont souhaité renforcer en 2023 l'interconnaissance entre les SAAD et les prescripteurs du territoire.</b> Dans cette perspective, des ateliers de mutualisation ont été mis en place au cours de 8 rencontres pour identifier les besoins de chaque partie.</p> <p>- Les SAAD ont eu ainsi l'occasion de partager la réalité des métiers exercés (savoir-être requis, parcours d'intégration, tâches réalisées, conditions de travail...).</p> <p>- Les prescripteurs ont pu ainsi d'une part renforcer leur connaissance des métiers du domicile et d'autre part partager la complexité à laquelle ils sont confrontés pour pourvoir les postes vacants. Des profils de candidats correspondants aux besoins et attentes des SAAD ont pu être définis.</p>
<p><b>Sous action 4 :</b> inciter au développement de la formation continue des professionnels (intervenants et encadrants).</p>	Réalisée	<p>- <b>Financement de la formation "tutorat" à destination des intervenants de l'aide à domicile en charge de l'accompagnement de nouveaux professionnels pour mieux les intégrer.</b> Une prime de 100 euros a été accordée aux tuteurs financée à 100% par le CD. 19 participants ont suivi la formation en 2023.</p> <p>- <b>En 2023, 2024, 2025, des formations sont proposées aux managers des SAAD pour un montant de 7560 euros financés par la CNSA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023, sur le thème "comment manager sans d'épuiser"</b> soit 6 séances de 3h30 proposées par l'organisme de formation "Sens Collectif" auprès de 15 participants.</li> <li>● <b>En 2024, sur le thème "comment attirer et fidéliser les collaborateurs"</b> soit 7 séances de 3h30 proposées par l'organisme de formation "Sens Collectif" auprès de 7 participants.</li> </ul> <p><b>Perspective :</b> en 2025, sur le thème "comment attirer et fidéliser les collaborateurs et comment favoriser la qualité de vie et les conditions de travail" soit 7 séances de 3h30 proposées par l'organisme de formation "Sens Collectif". Pour favoriser la QVCT, des espaces individuels ou collectifs de soutien et d'expertise sont proposés en présentiel ou distanciel pour aborder des problématiques managériales. Il est également mis en place du codéveloppement pour utiliser l'intelligence collective et améliorer les pratiques.</p>
Accompagnement par le CD et l'ARS du rapprochement des SAAD et des SSIAD pour accroître la qualité		18 tuteurs formés et 72 nouveaux arrivants accompagnés

**Bilan 2023-2024 action 1.2**  
Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformée ● 4 Réalisées ●

**Orientation n°1 Promouvoir l'attractivité et changer l'image des métiers**

**Action 1.3 Développer une plateforme d'appui à la mobilité des intervenants à domicile**

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : définir le cahier des charges du projet de plateforme d'appui à la mobilité des intervenants.	Transformée	<p>- Le Département a décidé de réorienter le projet pour mieux répondre aux attentes des SAAD. Cette solution est inspirée du partage de pratiques avec d'autres départements. <b>Ainsi, il a été proposé aux SAAD de déployer des véhicules de fonction pour les intervenants des aides à domicile.</b></p> <p>●En 2024, 14 véhicules ont été commandés en 2024 pour 2 SAAD privés. Le département contribue à la location des véhicules dans le cadre de la dotation complémentaire à hauteur de 90 euros par véhicule et par an pour le financement du contrat de location et l'accompagnement administratif permettant la mise à disposition de véhicule de fonction. Ce contrat a été mis en place avec l'association de la Creuse MEF 23. Ces achats groupés permettent d'obtenir des conditions de financement attrayantes. Les véhicules seront livrés en 2025.</p> <p><b>Perspective :</b> il est prévu de financer ce projet au moins en 2025 et 2026 pour d'autres SAAD. Par ailleurs la CNSA débloque en 2025 un " fonds mobilité " national de 75 M€ dont les modalités de déploiement sont en cours de fixation. Le Département définira rapidement son cahier des charges pour la ventilation de ce fond entre les SAAD du territoire.</p>
Sous action 2 : faire valider le projet sur le plan technique et politique		
Sous action 3 : lancer la mise en œuvre du projet		

Favoriser la QVCT des aides à domicile grâce à l'attribution de 14 véhicules de fonction

**Bilan 2023-2024 action 1.3**  
 Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 3 En cours ou transformées ● 0 Réalisée ●

## Orientation n°2 Faciliter l'accès à l'information et aux droits

### Action 2.1 Structurer l'accès à l'information du grand public et des professionnels

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 :</b> mener une réflexion sur la manière de rendre accessible et lisible l'information à l'utilisateur</p>	<p>En cours</p>	<p>- Cette réflexion, pour rendre accessible et lisible l'information à l'utilisateur, s'est construite en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2023, rédaction de 3 hypothèses de travail pour rendre plus facilement accessible l'information aux usagers. Soumission des hypothèses aux élus pour décision.</li> <li>- En 2024, décision des élus de mettre en œuvre des concertations en territoire, auprès des 9 EPCI du département.</li> <li>- En 2024 et 2025, organisation de neuf rencontres en territoire mobilisant l'ensemble des acteurs préalablement rassemblés dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du schéma autonomie 2023-2027 (élus départementaux, élus locaux, CCAS, ESMS, associations, représentants du CDCA, des MDD-MDS, des acteurs hospitaliers, des CLIC, du DAC, des PFR, des porteurs d'actions de prévention, du Gérontopôle, de la CARSAT, du CENTICH, de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de l'ARS, des mutuelles, de la DDETS, de France service...).</li> </ul> <p>● Les 4 premiers événements ont mobilisé 75 participants sur Cholet, 48 participants sur Segré, 51 participants sur Saumur, 65 participants dans les Mayes.</p> <p>Chaque rencontre fait émerger des propositions co-construites entre les acteurs dans l'objectif d'améliorer l'existant et de développer des solutions "d'aller-vers", notamment à destination des personnes en situation de handicap éloignées des points d'accueil.</p> <p><b>Perspective :</b> le bilan des rencontres en territoire sera réalisé avec tous les participants de chaque concertation. Il sera également présenté devant un collectif d'utilisateurs. Les décisions des élus sont à venir au regard du bilan de ces rencontres. L'ensemble du diagnostic sera exploité dans le cadre de la mise en œuvre du SPDA dès l'automne 2025.</p>
<p><b>Sous action 2:</b> mener une réflexion sur les outils et les supports à construire.</p>	<p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cours des 9 concertations en territoire, sont listés les outils et supports déjà existants et ceux manquants pour répondre aux attentes et besoins des PA et PH. Un diagnostic de l'efficacité des outils existants reste également à réaliser.</li> </ul> <p><b>Perspective:</b> construction d'outils et supports prévue en 2025-2026 à la suite du bilan des concertations en territoire.</p>

**Sous action 3:**  
formation des  
acteurs de premier  
niveau.

Une démarche  
diagnostic  
mobilisatrice : 239  
personnes rencontrées  
lors des 4 premières  
rencontres EPCI

En cours

- **Depuis 2023**, des temps de formation auprès des CLIC ont été organisés par les directions de l'autonomie pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap de plus de 60 ans.  
- **En 2024**, formation d'une partie des acteurs porteurs de la politique de la perte d'autonomie afin de créer une culture commune.  
**Perspective** : poursuite des formations programmées.

#### Bilan 2023-2024 action 2.1

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 3 En cours ou transformées ● 0 Réalisée ●

## Orientation n°2 Faciliter l'accès à l'information et aux droits

### Action 2.2 Développer une communication et des supports accessibles à l'ensemble des publics

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<b>Sous action 1 :</b> adaptation des supports de communication du Département	Réalisée	<p>- <b>En 2023, de nouveaux supports ont été créés:</b> le petit guide de l'aide sociale, les plaquettes sur l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA). - <b>En 2024, création d'un outil d'aide à la complétude des dossiers MDPH</b> disponible sur le site internet de la MDA pour aider le public à remplir le dossier de demande et les guider dans les pièces à fournir. - <b>En septembre 2024, mise en production du nouveau site internet de la MDA</b> pour faciliter l'accès aux droits et à l'information des PA-PH. Il est écrit en français facile et régulièrement réactualisé.</p> <p><b>Perspective 2025/2026</b> : il existe depuis 2021 un guide pour la " Réponse accompagnée pour tous " (RAPT) à destination des professionnels. Il est prévu de créer un autre guide à destination du public concerné.</p>
<b>Sous action 2 :</b> Relecture et validation des supports de communication par des PA et PH	Réalisée	<p>Lors de l'évènement "Les accessibles", un stand sur le site internet et des tests de satisfaction ont été réalisés auprès d'utilisateurs. Ils ont permis d'adapter l'outil dans le but de répondre au plus près des besoins des PA-PH. Il est noté un retour très positif des utilisateurs, des professionnels de la MDA et des partenaires.</p>

Site internet MDA :  
En 2023, 50172 visites et 163225 vues  
En 2024, 58684 visites et 221578 vues

#### Bilan 2023-2024 action 2.2

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformée ● 2 Réalisées ●

## Orientation n°3 Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur

### Action 3.1 Mettre en œuvre l'Instance Territoriale de l'Autonomie, déclinaison locale du cadre de coopération de la branche autonomie

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : définir les missions, la composition et l'organisation de l'instance	Transformée	<p>-Au regard du cadre légal posé par la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, il est prévu la fusion de 2 actions afin d'adapter le schéma aux exigences du cadre légal.</p> <p>-3.1 Mettre en œuvre l'instance dénommée " Conférence Territoriale de l'Autonomie ", déclinaison locale du cadre de coopération de la branche autonomie.</p> <p>-3.3 Mettre en œuvre le service public territorial de l'autonomie et mieux coordonner les professionnels dans le cadre de la 5ème branche.</p> <div style="background-color: #bbdefb; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;">Evolution du schéma pour s'adapter au cadre légal</div>
Sous action 2 : définir les livrables opérationnels		
Sous action 3 : définir les comités, groupes de travail, structure technique		
Sous action 4 : définir le pilotage national du SPDA et l'appui aux territoires		

#### Bilan 2023-2024 action 3.1

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 4 En cours ou transformées ● 0 Réalisée ●

## Orientation n°3 Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur

### Action 3.2 Assurer un accueil de proximité sur le territoire départemental aux personnes âgées et personnes en situation de handicap

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : Définir les modalités de territorialisation des politiques	En cours	<p>- A compter de novembre 2024, organisation de rencontres auprès des 9 EPCI du territoire. Cette démarche vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● recenser l'offre de service existante sur chaque territoire pour répondre aux besoins des PA/PH.</li> <li>● identifier les atouts et les besoins non couverts.</li> <li>● engager une concertation pour proposer des solutions, assurer un service de proximité notamment en favorisant " l'aller vers ", éviter la rupture des parcours.</li> </ul> <p><b>Perspective :</b> depuis le 24/01/2025, développement de la territorialisation avec le déploiement des Maison Du Département sur 3 territoires : Segré en Anjou Bleu, Saumur, Cholet conformément au projet de mandature "Anjou 2030". Cette action vise à déployer un lieu unique d'accueil, d'information et d'orientation. Elle permet de mieux faire connaître les compétences du Département auprès des habitants à tout âge de la vie. Mise en place de permanence mensuelle de la MDA au sein des 3 Maisons du Département.</p>

<p><b>Sous action 2 :</b> Mettre en œuvre la territorialisation des politiques de l'autonomie</p>	<p>En cours</p>	<p>- <b>Territorialisation en cours d'expérimentation dans 3 Maisons du Département</b> comme indiqué ci-dessus.</p> <p><b>Perspective :</b> cette démarche s'inscrit dans la déclinaison du projet de Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) prévue en 2025 conformément à la loi du 08/04/2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie.</p>
<p><b>Sous action 3 :</b> Sensibiliser les acteurs locaux externes de premier niveau sur les territoires</p>	<p>En cours</p>	<p>- <b>Depuis 2023</b>, des temps de formation auprès des CLIC sont organisés (cf. action 2.1 sous action 3).</p> <p>- <b>En 2024</b>, formation d'une partie des acteurs porteurs de la politique de la perte d'autonomie (cf. action 2.1 sous action 3).</p> <p><b>Perspective :</b> poursuivre les formations aux acteurs locaux externes.</p>

**Bilan 2023-2024 action 3.2**

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 3 En cours ou transformées ● 0 Réalisée ●

**Orientation n°3 Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur**

**Action 3.3 Mettre en œuvre le service public territorial de l'autonomie et mieux coordonner les professionnels dans le cadre de la 5e branche**

**Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●**

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 :</b> Réalisation d'un diagnostic de territoire par EPCI</p>	<p>En cours</p>	<p>- <b>De novembre 2024 à juin 2025, réalisation d'un diagnostic de territoire au sein des 9 EPCI du département</b> (cf. action 2.1 sous action 1).</p>

<p><b>Sous action 2: Mise en œuvre du SPDA</b></p>	<p><b>En cours</b></p>	<p><b>- En 2024, suivi de l'expérimentation du SPDA mise en œuvre par la CNSA auprès de 18 territoires préfigurateurs dont la Mayenne et la Sarthe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des informations diffusées par la CNSA et participation aux webinaires afin de réunir les informations nécessaires.</li> <li>- Recrutement en décembre 2024 de la chargée de mission en charge du déploiement du SPDA.</li> </ul> <p><b>Perspective :</b> mise en œuvre, à l'automne 2025, de la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA) et déploiement de la démarche SPDA, conformément au cahier des charges, sur la base d'un diagnostic, de la définition d'un plan d'action visant à améliorer le service aux usagers.</p>
--	------------------------	---

**Bilan 2023-2024 action 3.3**

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 2 En cours ou transformées ● 0 Réalisée ●

**Orientation n°3 Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur**

**Action 3.4 Conforter le rôle du CDCA comme instance de démocratie départementale pour le secteur de l'autonomie**

**Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●**

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 : Accompagner le CDCA dans la production de ses avis et recommandations sur les politiques publiques de l'autonomie</b></p>	<p><b>Réalisée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En 2023 et 2024, établissement des avis réglementaires en faisant le lien avec les institutions concernées (ARS, Education nationale, Département...)</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- avis sur le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 ;</li> <li>- avis sur le projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS PDL ;</li> <li>- avis sur les rapports d'activité de la MDA-MDPH ;</li> <li>- avis sur les rapports de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif ;</li> <li>- avis sur les moyens alloués à la politique autonomie par le Département, l'ARS, les caisses de retraite (actions sociales) ;</li> <li>- avis sur le bilan annuel de scolarisation des enfants en SH en Maine et Loire.</li> </ul> </li> <li>- <b>En 2023 et 2024, établissement de recommandations par les 2 formations spécialisées PA et PH</b> sur les thématiques définies par les membres : isolement, emploi et insertion, scolarisation, aidants...</li> <li>- <b>Perspective : en 2025, établissement de la feuille de route du CDCA pour le mandat 2024-2027. Les priorités sont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Public PH</b> : faire un état d'avancement de la loi du 11/02/2005 en lien avec la préfecture autour des questions relatives à l'accessibilité, l'accès à la santé, le changement de regard, la lutte contre l'isolement, la scolarisation.</li> <li>● <b>Public PA</b> : finaliser les recommandations sur le repérage des PA isolées. Participer aux réflexions sur le déploiement du SPDA.</li> <li>● <b>Public PA et PH</b> : créer une conférence pour sensibiliser les acteurs et diffuser de l'information sur le développement des nouvelles technologies et l'intelligence artificielle.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Sous action 2 : Créer les conditions d'une participation régulière et efficace des membres</b></p>	<b>Réalisée</b>	<p>- En novembre 2022, prise en charge des frais de déplacement des membres bénévoles.</p> <p>- A compter de 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● mise en place d'une action de formation autour du paysage institutionnel et l'organisation des politiques de l'autonomie en France.</li> <li>● création d'un espace numérique partagé (SharePoint) afin de centraliser l'ensemble de l'information relative au CDCA (statut, CR de réunion et documents de présentation...).</li> <li>● organisation de réunions participatives et innovantes pour amener les membres à participer et à s'exprimer sur les recommandations à formuler (mise en place d'ateliers de travail, quiz, brise-glace, world café...).</li> </ul> <p>- En 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● organisation du renouvellement du CDCA pour son 3ème mandat 2024-2027. Mise en place de la réunion d'installation le 07/11/2024 avec organisation des élections des vice-présidents et des membres du bureau.</li> </ul>
<p><b>Sous action 3 : Informer et sensibiliser les acteurs (élus, institutions, organismes, usagers) sur le rôle et le fonctionnement du CDCA</b></p>	<b>Réalisée</b>	<p>- Dès 2023, développement de la communication sur le CDCA : création d'une plaquette, d'une page Internet sur le site du Département.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● rencontres ponctuelles avec des acteurs locaux pour présenter le CDCA, ses missions et avis rendus : Chemillé en Anjou, FNAR.</li> </ul> <p>- Début 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● organisation d'une conférence débat sur la thématique de l'isolement des personnes âgées en lien avec le réseau ingénierie territoriale (présence de 160 personnes).</li> </ul> <p><b>Perspective</b> : ces rencontres vont se poursuivre en 2025.</p>
<p><b>Sous action 4 : Favoriser le développement des liens entre le CDCA et les autres instances de démocratie</b></p>	<b>Réalisée</b>	<p>- En 2023, organisation d'une rencontre avec les CDCA des PDL : partage du mode de fonctionnement des CDCA (présentation du fonctionnement, outils développés et des thématiques travaillées par les 5 départements).</p> <p>- Depuis 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● développement des liens avec le CNCPPH et participation aux conférences proposées (projet de loi, réflexions sur les travaux législatifs en cours...).</li> <li>● participation aux réseaux nationaux animés par la CNSA: <ul style="list-style-type: none"> <li>- production d'une trame de bilan commune aux CDCA.</li> <li>- participation à l'enquête sur les besoins d'appui des CDCA.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Perspective</b> : les liens avec le CNCPPH et les réseaux nationaux vont se poursuivre en 2025.</p>

CDCA : 17 réunions en 2023, 16 réunions en 2024 avec une participation active des membres

**Bilan 2023-2024 action 3.4**

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformées ● 4 Réalisées ●

**Orientation n°3 Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur**

**Action 3.5 Renforcer la coordination institutionnelle de la politique de prévention**

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : Développer des actions d'interconnaissance des missions et besoins	En cours	<p>- Dès 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● mise en place de réunions techniques annuelles des membres de droit de la conférence des financeurs (CDF) à l'échelle régionale. L'objectif est de repérer les besoins non couverts et de définir les critères de financement de façon à ce que les actions retenues soient complémentaires des actions menées par les différents membres de droit (CARSAT, MSA, Caisses complémentaires AGIRC-ARRCO, ARS...)</li> <li>● rédaction du flyer CDF dans l'objectif de faire connaître la CDF et ses missions.</li> </ul> <p>- A compter de 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● encouragement à la participation des membres de droit de la Conférence des Financeurs (CDF) aux journées annuelles de prévention organisées par la CNSA et le Gérontopôle. La formation suivie en 2024 s'est intitulée "prévention et promotion de la santé".</li> </ul> <p><b>Perspective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réunion technique régionale des CDF en septembre 2025, à Angers.</li> <li>- Formation 2025 : évaluation et impact des actions.</li> <li>- Formation 2026 : marketing social, c'est à dire comment attirer les usagers vers les actions ?</li> </ul>
Sous action 2 : Rechercher une articulation des financements	Réalisée	<p>- Travail d'articulation des financements ARS et Département: mise en place de financement coordonné des actions de soutien aux aidants (articulation de la mission des plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR) avec les CLIC et les autres acteurs).</p> <p>- Obtention de financements pour des actions non éligibles auprès de la CDF (actions aidants-aidés).</p> <p>- Contribution aux groupes de travail de la CNSA pour faire évoluer les cadres d'intervention et optimiser les financements.</p> <p>- Depuis fin 2024 intégration du Département au comité de pilotage national des CDF.</p> <p><b>Perspective :</b> ces travaux vont se poursuivre en 2025.</p>
Sous action 3 : Rechercher une complémentarité des actions	Non initiée	<p><b>Perspective 2025 :</b> projet de recherche de complémentarité entre les actions financées par la dotation complémentaire des services autonomie à domicile, les heures de lien social APA et l'offre de la CDF.</p>

**Bilan 2023-2024 action 3.5**

Avancement des sous actions: 1 Non initiée ● 1 En cours ou transformée ● 1 Réalisée ●

**Orientation n°3 Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur**

**Action 3.6 Renforcer la coordination des politiques de protection de l'enfance et du Handicap**

**Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●**

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 : Mise en œuvre des lots pour les enfants relevant de l'ASE et porteur d'un handicap</b></p>	<p><b>Réalisée</b></p>	<p><b>- Lancement de l'appel à candidature (AAC) dans le cadre de la stratégie nationale prévention protection de l'enfance (SNPPE) la semaine du 11 au 17 avril 2022.</b> Il concerne 4 lots financés par l'ARS et le CD. L'ouverture des plis a eu lieu le 14 juin 2022 et les décisions ont été prises en septembre 2022.</p> <p>L'objectif est de transformer l'offre existante pour une meilleure coordination, articulation et complémentarité des réponses sociales, médico-sociales et sanitaires. Cet AAC vise aussi à fluidifier et sécuriser les parcours des jeunes relevant de l'ASE et porteurs d'un handicap, à l'aide de prises en charge singulières et innovantes sur le plan éducatif, médico-social et sanitaire.</p> <p><b>1) Le lot 1 permet le déploiement d'une équipe médico-sociale d'appui aux assistants familiaux (ADAPEI) pour 20 enfants. Ce projet est financé à hauteur de 200 000 € par l'ARS. Il a pour objectif de les soutenir dans leurs conditions d'exercice face à l'accompagnement de jeunes en situation complexe, spécifique et singulière (générant un besoin d'aide humaine et/ou matérielle pour les actes essentiels de la vie courante).</b> La saisine est valable pour une période de 3 à 6 mois reconductible en fonction de l'évaluation fonctionnelle et clinique et dans le but d'éviter les ruptures de parcours. Elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer les besoins spécifiques et singulier du jeune (au regard des troubles, expression) ;</li> <li>- soutenir et conseiller les assistants familiaux face aux besoins par des propositions individuelles et collectives ;</li> <li>- intervenir et être force de propositions en articulation avec l'ensemble des acteurs ;</li> <li>- veiller à la cohérence du projet ;</li> <li>- favoriser et organiser les liens avec les acteurs du soin ;</li> <li>- formaliser les partenariats et les collaborations.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023, 3 saisines ont eu lieu.</b></li> <li>● <b>En 2024, on dénombre 21 saisines.</b></li> <li>● <b>Perspective : poursuite du projet. Une évolution très favorable est mise en avant par l'ensemble des acteurs.</b></li> </ul> <p><b>2) Le Lot 2 vise à proposer une offre conjointe d'accueil et/ou de répit à des jeunes de 0 à 21 ans le soir, le week-end et les vacances scolaires. Trois ESMS ont été retenus pour ce projet mis en œuvre en 2023. Il s'agit de la Résidence sociale (6 places), l'ALHAMI (3 places) et l'ARPEP (6 places). Le budget annuel de fonctionnement s'élève à hauteur de 223 000 € financés par l'ARS et 700 000 € par le Département.</b></p>

<p>Sous action 1 : Mise en œuvre des lots pour les enfants relevant de l'ASE et porteur d'un handicap</p> <p>(Suite)</p>	<p>Réalisée</p>	<p>Ce dispositif doit s'attacher à proposer les prestations et activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une mission première de protection, d'hébergement et d'accompagnement éducatif, médico-social et sanitaire dans un cadre contenant et sécurisé ;</li> <li>- concourir à la sécurisation de l'accompagnement du jeune en lien avec le lieu d'accueil principal ;</li> <li>- s'assurer de la cohérence d'intervention avec les partenaires mobilisés sur les situations notamment par la formalisation écrite dans le cadre du projet pour l'enfant (PPE) .</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023</b>, 16 enfants ont été accueillis régulièrement à la Résidence sociale. 13 enfants l'ont été auprès de l'association ALHAMI et 21 enfants ont été pris en charge du 24/07/23 au 26/08/23 à l'ARPEP. Au total, 50 enfants ont été accompagnés régulièrement le soir, les week-ends et vacances scolaires.</li> <li>● <b>En 2024</b>, 18 enfants ont été accueillis régulièrement à la Résidence Sociale. 14 enfants l'ont été auprès de l'association ALHAMI et 18 enfants ont été pris en charge du 22/07/24 au 19/08/24 à l'ARPEP. Au total, 50 enfants ont été accompagnés régulièrement le soir, les week-ends et vacances scolaires.</li> <li>● <b>Perspective</b> : poursuite de la mise en œuvre du dispositif.</li> </ul> <p><b>3) Le Lot 3 propose une offre d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement pour des jeunes majeurs en situation de handicap confiés ou ayant été confiés à l'ASE. Le budget alloué à ce projet est de 600 000 € dont 200 000 € par l'ARS (crédits ONDAM reconductibles) et 400 000 € par le Département pour 5 places (coût 120 000 € par an et par place).</b> Suite à l'AAC, un service d'accompagnement à la vie autonome (SAVA) porté par l'association ALHAMI a vu le jour par l'intermédiaire du FAM du Logis du Bois. Il dispose d'une capacité d'accompagnement pour 3 jeunes de 18 à 25 ans en aménagement creton ou en attente d'une orientation vers le secteur adulte (foyer d'accueil médicalisé/foyer de vie). Le projet démarre en septembre 2023. L'objectif est de proposer à ces jeunes avec une double vulnérabilité une inclusion en milieu ordinaire (en appartement) et en journée (avec des activités). Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'évaluer et d'accompagner le jeune dans sa capacité à habiter, à vivre en autonomie au quotidien et à chaque fois que cela s'avère possible, à s'insérer professionnellement.</li> <li>- permettre une continuité de la prise en charge éducative en l'articulant avec le médico-social et le sanitaire.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023</b>, 2 jeunes ont été accueillis.</li> <li>● <b>En 2024</b>, 3 jeunes ont été présents (à partir d'avril 2024).</li> <li>● <b>Perspective</b> : en 2025, ces 3 jeunes sont accompagnés jusqu'au 31/05/2025. L'expérimentation va s'arrêter. Le bilan du dispositif est questionné par le Département et la DTARS. De plus, le dimensionnement n'est pas efficient pour l'opérateur.</li> </ul> <p><b>4) Le Lot 4 vise à proposer un accueil multi-partenarial contenant pour des jeunes inclus dans le dispositif RAPT. Ce lot est resté infructueux.</b></p>
--	-----------------	---

**Sous action 2 :  
Participation au  
montage du comité  
départemental pour  
la protection de  
l'enfance**

**En cours**

- **Le comité départemental pour la protection de l'enfance (CDPE) a été installé en juin 2023 en présence de Madame Charlotte CAUBEL, secrétaire d'État chargée de l'Enfance.**

● **En 2024**, il s'est réuni à 2 reprises. La MDA est membre du CDPE.

**1) Première réunion en janvier 2024 : installation de la RAPT "Protection de l'enfance" et préfiguration de la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des jeunes majeurs (CDAA).**

**2) Deuxième réunion en septembre 2024 : Installation de la CDAA et retour sur le bilan de l'expérimentation de la Réponse Accompagnée pour Tous "Protection de l'enfance".**

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), il est proposé une feuille de route. Elle a été construite à partir d'un diagnostic réalisé au cours de 5 ateliers visant à identifier "ce qui fonctionne bien" et obtenir des pistes d'amélioration à transmettre aux instances nationales pour nourrir les travaux (CDAA, CLAV, SNPPE...) et alimenter les décisions du CDPE.

- Table 1 : Violences intrafamiliales et protection de l'enfance

- Table 2 : Jeunes majeurs et santé

- Table 3 : Jeunes majeurs et Logement - Habitat

- Table 4 : Jeunes majeurs et sorties de l'ASE

- Table 5 : Continuité, ambition scolaire et formation

● **En 2024**, la commission Réponse Accompagnée Pour Tous "Protection de l'enfance" s'est réunie à 8 reprises et a étudié 8 situations entre mars et décembre 2024 dont une situation de jeune majeur

● **En 2024**, la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des jeunes majeurs s'est réunie 1 fois et a étudié 1 situation de jeune majeur.

● **Perspective** : poursuite de la montée en charge des commissions.

- **Participation de la MDA au groupe de travail de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE) intitulé "besoins en santé des enfants et prise en charge des situations complexes".**

● **En 2023-2024**, 3 réunions ont eu lieu : le 28/11/2023, le 27/03/2024 et le 16/10/2024. Le bureau a choisi de travailler en priorité sur le parcours de santé des enfants confiés et sur les situations complexes. Il a également été proposé au comité de pilotage de privilégier le travail sur la généralisation du dispositif Pégase jusqu'à l'âge de 7 ans dans l'objectif de renforcer et de structurer le suivi de santé de ces jeunes enfants. Cette offre de soins a pour objectif de répondre aux besoins des enfants protégés et d'intervenir précocement dans la prévention des handicaps et des déficiences qui touchent de nombreux enfants victimes de violences et de négligences.

● **Perspective** : cette expérimentation sera généralisée à partir de 2025.

<p><b>Sous action 3 : Mise en œuvre du service d'accompagnement spécialisé et de soutien éducatif (SASSE) porté par le groupe VYV3</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- <b>Le SASSE a été créé en octobre 2021. Sa montée en charge a eu lieu sur la période 2022-2023. Ce service intervient dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. Il accompagne des enfants de 0 à 7 ans dont l'un au moins des parents est reconnu en situation de handicap ou dispose de besoins spécifiques qui nécessitent une intervention spécialisée.</b> Ce dispositif propose un accompagnement de 6 à 9 mois selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un accompagnement personnalisé et adapté à chaque famille est réalisé par une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- des échanges et une coconstruction du projet avec l'enfant et sa famille ;</li> <li>- des interventions dans les différents lieux de vie de l'enfant ;</li> <li>- la mobilisation des ressources de l'environnement de l'enfant.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Au 31/12/2023</b> : on dénombre 25 mesures en cours et 37 enfants accompagnés dont 33 en prévention, 4 en protection de l'enfance. Toutefois, au cours de l'année 2023, 30 mesures ont débuté soit 40 enfants nouvellement accompagnés dont 10 fratries.</li> <li>● <b>Au cours de l'année 2024</b> : 46 mesures d'accompagnement ont été réalisées auprès de 60 enfants (7 accompagnements prénatal et précoce, 43 enfants en prévention et 10 en protection de l'enfance).</li> <li>● <b>Perspective</b> : poursuite de l'ensemble de l'action.</li> </ul>
<p><b>Sous action 4 : Favoriser une interconnaissance des missions handicap et protection de l'enfance</b></p>	<p>Non initiée</p>	<p><b>Perspective</b> : en 2025, une formation est en cours d'élaboration pour outiller les professionnels en charge de l'accompagnement de situations de handicap et relevant de la protection de l'enfance. L'objectif est de favoriser l'acquisition de connaissances et une culture commune.</p>
<p><b>Sous action 5 : Création du poste de chargé d'appui technique protection de l'enfance/handicap</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- La Stratégie Nationale de la Prévention et de la Protection de L'Enfance (SNPPE) de 2020-2022 constate que 25% des enfants confiés ont une notification MDPH. <b>Dans l'objectif de "faciliter la coopération entre le champ de la protection de l'enfance et du handicap", le CD a engagé les démarches suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Juin 2022</b> : création d'un poste de contrat de projet de 2 ans relevant de la DEF et de la MDA.</li> <li>- <b>Mi-septembre 2022</b> : démarrage de ce poste avec pour mission essentielle l'articulation entre les 2 directions.</li> <li>- <b>Février 2023</b> : finalisation de la fiche de poste et élaboration des missions du "Chargé d'appui technique Protection de l'enfance/Handicap".</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023</b> : 2409 mineurs sont confiés à l'ASE dont 284 ont une notification MDA (soit 11,8%). 183 jeunes majeurs sont suivis par le SPE dont 71 ont une notification MDA soit 39%. La chargée d'appui technique a suivi 115 situations.</li> <li>● <b>En 2024</b> : 2837 mineurs sont confiés à l'ASE dont 355 ont une notification MDA (soit 12,5 %). 297 jeunes majeurs sont suivis par le SPE dont 83 ont une notification MDA soit 28 %. La chargée d'appui technique a suivi 210 situations.</li> <li>● <b>Perspective</b> : poursuite de la mission.</li> </ul>

<p><b>Sous action 6 :</b>  <b>Poursuite d'un travail interinstitutionnel (ARS, EN, MDA DEF et CDEF (centre dep de l'enfance et de la famille...))</b></p>	<b>Réalisée</b>	<p><b>- La cellule interinstitutionnelle réunit les directeurs (ARS, EN, MDA, DEF et CDEF afin de favoriser un travail commun et articuler leurs actions autour de situations complexes.</b></p> <p>Créée en 2020, cette instance joue le rôle de courroie de transmission, de facilitateur auprès des instances en charge de la recherche de solutions (EP, RAPT, C360...). Elle prend également les décisions (financière et dérogatoire...) qui facilitent la mise en œuvre de solutions innovantes. Cette cellule s'est réunie à 36 reprises en 2023 et 2024 pour aborder les problématiques de jeunes relevant de SH et de l'ASE, de jeunes en SH et en lien avec l'EN, de jeunes relevant de l'EN et de l'ASE.</p> <p><b>Perspective :</b> ce travail est amené à se poursuivre dans la durée.</p>
<p><b>Sous action 7 :</b>  <b>Disposer d'un outil de repérage des jeunes en double vulnérabilité (Handicap/ASE) pour une étude de population...</b></p>	<b>Non initiée</b>	<p><b>Perspective :</b> la coordination entre les directions est à renforcer dans l'intérêt de la prise en charge des enfants confiés à l'ASE porteurs de handicap. L'objectif est de mieux repérer les besoins de ces enfants au regard de leur problématique afin d'optimiser l'accès au droit et/ou aux prestations spécifiques adaptées à leur handicap.</p> <p>Une évolution du logiciel SOLIS TSE est attendue de l'éditeur afin de pouvoir disposer d'une lisibilité de l'ensemble des notifications de la MDA concernant un jeune relevant de l'ASE.</p>
<p>Le lot 2 de l'AAC a permis à 50 enfants de bénéficier d'un suivi régulier ou de répit le soir, le week-end et les vacances</p>		

**Bilan 2023-2024 action 3.6**

Avancement des sous actions: 2 Non initiées ● 3 En cours ou transformées ● 2 Réalisées ●

## Orientation n°4 Renforcer la prévention et le maintien des capacités des personnes

### Action 4.1 Intensifier la stratégie de prévention à travers l'action de la conférence des financeurs

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 : Mise à jour du diagnostic des besoins en matière de prévention</b></p>	En cours	<p>- <b>Les différents cahiers des charges sont mis à jour annuellement pour encourager le développement d'actions relatives à certaines thématiques.</b> Ainsi, pour la première fois en 2024, des échanges en visio ont été proposés avant les appels à projets pour répondre aux questions des acteurs et présenter les évolutions. Un travail de cartographie est également en cours pour disposer d'un panorama du développement des actions par territoire.</p> <p><b>Perspective :</b> en 2025, dans le cadre d'un appel à volontaire de la CNSA, le CD va mettre en place, avec l'appui de Promotion Santé (ex. IREPS), une concertation/formation pour mieux évaluer les actions, les inscrire dans des enjeux de santé au regard des consignes nationales. L'objectif est d'identifier les actions de prévention santé insuffisamment développées et d'amener les acteurs à y répondre. Une meilleure utilisation des outils mis à disposition en interne (data.maine-et-loire.fr) et en externe (Cart'âge proposé par le Gérotopôle) est au travail.</p>
<p><b>Sous action 2: Développement d'études d'impacts et évaluation des actions de prévention</b></p>	En cours	<p>- <b>En 2024/2025, suivi de la formation CNSA relative à "l'évaluation et l'impact des actions de prévention" et participation à la veille scientifique de l'union nationale des Gérotopôles.</b> L'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer des fiches "repère" par thématique d'action (prévention des chutes, nutrition, bien être...) dans le cadre du référentiel national.</li> <li>- de partager ces fiches avec les porteurs de projet pour faciliter le développement des actions et alimenter les travaux du centre de ressources et de preuves de la CNSA (outiller les CDF de ces données pour objectiver et augmenter la qualité des actions et leurs impacts...).</li> </ul> <p>● <b>En 2024</b>, des outils CNSA ont été relayés pour évaluer l'impact des actions au cours des formations proposées par le centre de preuves. Différents résultats d'études de l'impact d'action ont été diffusés aux membres de la CDF (actions de l'association Habit'âge, le non recours aux droits des seniors, l'usage du numérique).</p> <p>● <b>Perspective :</b> ces actions vont se poursuivre. En 2025, la DT ARS et le CD (dans le cadre de la CDF élargie) ont prévu également le lancement de l'appel à candidature du plan de prévention des chutes des personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile, mises en place par des ESMS.</p>

En 2024, 212 actions collectives sont financées par le CD (sur crédits CNSA) sur 4 thématiques prioritaires (activité physique adaptée, mémoire, nutrition, bien-être)

#### Bilan 2023-2024 action 4.1

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 2 En cours ou transformées ● 0 Réalisée ●

## Orientation n°4 Renforcer la prévention et le maintien des capacités des personnes

### Action 4.2 Renforcer les actions en faveur des aidants

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : Développement de solutions de répit à domicile	Réalisée	<p>- <b>Mise en place des plateformes d'accompagnement et de répit PA-PH</b> : embauche d'une personne AMP-ASG pour du relayage à domicile à la demande des aidants (financement exclusivement ARS).</p> <p><b>Perspective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de suivre le taux de consommation de l'enveloppe APA répit (travail en commun MPPA-MDA).</li> <li>- Co-organisation d'une journée départementale, en juin 2025, à l'attention des aidants et des professionnels : "comment rester acteur de sa vie et de ses choix ? "</li> </ul>
Sous action 2 : Développement de solutions de répit hors domicile	Réalisée	<p>- <b>Réalisation annuelle des cartographies de l'offre de répit et d'actions de soutien à l'attention des aidants</b> (publiées sur le site du centre de ressources "aidants 49").</p> <p>- <b>Financement de la prise en charge des personnes aidées sur le temps de soutien apporté aux aidants.</b> Encouragement de la plateforme répit handicap à développer cette pratique durant les projets à destination des aidants.</p> <p><b>Perspective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de développement des places d'accueil familial social (AFS) pour répondre aux besoins de solutions de répit (hébergement temporaire, accueil de jour).</li> <li>- Projet d'une nouvelle offre au CCAS d'Angers : halte répit (financement ARS). Une réflexion est à mener par le Département pour coordonner une politique globale complémentaire.</li> </ul>
Sous action 3 : Simplification de l'accès aux solutions de répits (démarches administratives, coût financier, accessibilité)	En cours	<p>- <b>Depuis 2023, autorisation et co-financement de la plateforme de répit et d'appui PH portée par l'UDAF.</b></p> <p><b>Perspective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La MPPA projette de réaliser des points d'information auprès des professionnels de la MDA pour faciliter l'accès aux solutions de répit.</li> <li>- Finalisation de la couverture du territoire départemental en plateformes de répit et d'accompagnement des aidants de PA à échéance 2025 (financée par l'ARS).</li> </ul>
Sous action 4 : Information des médecins sur les dispositifs existants	Non initiée	<p><b>Perspective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information envisagée des médecins par l'intermédiaire des plateformes de répit (PFR) et du Centre de ressources et de soutien aux aidants.</li> <li>- Projet de développer une bonne coordination entre les centres de ressources territoriaux (CRT) et les PFR.</li> </ul>

<p><b>Sous action 5 : Pérennisation de l'offre de soutien psychologique individuel</b></p>	<p>Réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023</b>, 109 aidants PA sont soutenus psychologiquement par les actions de 9 acteurs (dont 8 clic) pour un montant de 21 434 € et 20 aidants PH sont soutenus par 2 acteurs pour un montant de 4 569 €.</li> <li>● <b>En 2024</b>, 110 Aidants PA sont soutenus à hauteur de 27 830 € et 5 Aidants PH le sont pour un montant de 1 250 €.</li> </ul> <p><b>Perspective :</b> à échéance 2026, l'offre de soutien psychologique individuel sera totalement financée par les PFR PA-PH. Existence également du dispositif mon soutien psy (12 séances gratuites par an sans orientation médicale).</p>
<p><b>Sous action 6 : Développement d'actions aidants/aidés</b></p>	<p>Réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travail en complémentarité du CD et de la MSA pour financer des actions concomitantes "aidants-aidés"</b>.</li> <li>● 2 actions ont été soutenues financièrement en 2024/2025.</li> </ul> <p><b>Perspective :</b> participation du CD au futur cahier des charges CNSA pour porter l'intérêt du financement d'actions conjointes "aidants-aidés" mais sur des groupes distincts. Actualisation du guide CNSA courant 2025.</p>
<p><b>Sous action 7 : Développement d'actions collectives pour les aidants</b></p>	<p>Réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Depuis 2022, sont financés par la CDF des actions de type prévention santé pour les aidants de personnes âgées.</b></li> <li>● <b>En 2023</b>, 22 actions ont mobilisé 183 participants pour un montant de 4 453 €.</li> <li>● <b>En 2024</b>, 24 actions regroupant 170 participants ont été financées pour un montant de 36 877 €.</li> <li>● <b>En 2025</b>, 34 actions sont prévues. 385 participants sont envisagés pour un budget de 49 060 €.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Depuis 2024, des visio-conférences sont organisées pour présenter les appels à projet.</b> Un travail avec la Direction de la communication a été engagé pour améliorer l'ergonomie des pages d'information du site internet dédiées aux aidants et pour identifier la localisation des actions menées.</li> <li>- <b>Financement de formations, groupes de parole, temps de soutien psychologique individuel, de sensibilisation et de temps bien-être :</b></li> <li>● <b>En 2023</b>, 61 actions ont été financées pour des aidants PA à hauteur de 76 680 €. 9 actions l'ont été à destination des aidants PH pour un montant de 24 559 €.</li> <li>● <b>En 2024</b>, 71 actions ont été réalisées à l'attention des aidants PA soit 1279 participants pour un budget de 106 635 €. En ce qui concerne les aidants PH, 12 actions ont été réalisées. Elles ont regroupé 373 participants pour un montant de 11 100 €.</li> <li>● <b>Perspective :</b> en 2025, 71 actions ont été retenues pour les aidants PA soit la mobilisation de 112 378 €. En parallèle, 10 actions sont programmées pour les aidants PH. 13 641 € ont été engagés.</li> </ul>

<p><b>Sous action 8 : Développement de formations mixtes</b></p>	<p>Réalisée mais annulée</p>	<p><b>Une formation mixte "aidants-professionnels" a été retenue et financée suite à l'appel à projet.</b> L'action a toutefois été annulée par le porteur de projet au regard des difficultés de recrutement rencontrées.</p>
<p><b>Sous action 9 : Développement d'actions spécifiques à l'attention des jeunes aidants, aidants en activité et employeurs</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- <b>Un atelier théâtre pour des jeunes aidants a été mis en place par la Direction de la Culture du Département en lien avec l'UDAF (cf. action 6.2 sous action 1).</b> <b>Perspective</b> : cette action va être renouvelée en 2025.</p> <p>- <b>Diffusion d'informations auprès des agents du Département</b> sur les enquêtes menées au national concernant le besoin des aidants.</p>

Les actions de soutien aux aidants sont venues en appui de 875 aidants PA et 185 aidants PH en 2023, 1279 aidants PA et 373 aidants PH en 2024

**Bilan 2023-2024 action 4.2**

Avancement des sous actions: 1 Non initiée ● 1 En cours ou transformée ● 7 Réalisées ●

## Orientation n°4 Renforcer la prévention et le maintien des capacités des personnes

### Action 4.3 Poursuivre et renforcer la politique d'adaptation du logement et de déploiement des aides techniques

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 : Développement de campagnes de sensibilisation à l'adaptation du logement et acquisition des aides techniques</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- <b>Adapt Tour du 25/03 au 04/04/2024</b> : ce programme est coporté par l'agglomération Saumur Val de Loire, la direction Habitat-Logement du CD... au regard du déficit de mobilisation des dispositifs d'adaptation au logement dans le Saumurois. Des rencontres ont été organisées sur 5 communes (Saumur, Parnay, Vaudelnay, Bleu, Dénézès-sous-Doué) afin de présenter les aides à l'adaptation du logement au titre de l'APA dans le cadre d'une présentation globale "bien vieillir chez vous, les aides financières pour rester à domicile".</p> <p>- <b>Forum du bien vieillir en Anjou organisé le 13/06/2024</b> : ce forum grand public est destiné à faire connaître les aides techniques, les dispositifs de soutien à domicile et l'action menée par le Département auprès du public en perte d'autonomie (80 participants).</p> <p>- <b>Forum CAPEB du 17/10/2024</b> : cet évènement est porté par la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment auprès des professionnels pour les sensibiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● aux nécessités d'adaptation du logement,</li> <li>● aux financements apportés aux particuliers pour l'aménagement du logement. Une centaine d'entreprises étaient représentées.</li> </ul> <p>- <b>Petit Déjeuner du CCAS d'Angers dédié à l'aménagement du domicile à destination des partenaires de CAP seniors et aidants</b>. Cette animation a rassemblé une 50ème de participants et des structures du champ de la gérontologie (CLIC, EHPAD, Résidence service, SSAD, SPASAD, CHU Angers, bailleurs sociaux...). La MDA a tenu un stand afin de diffuser de l'information et répondre aux questions.</p> <p>- <b>Renouvellement de la convention entre le GIP MDPH et l'ensemble des bailleurs sociaux du département</b> pour favoriser l'adaptation de logement de PH au sein du parc social (cofinancement des travaux entre le bailleur social et la PCH aménagement du logement).</p> <p>- <b>Rencontres partenariales organisées entre les ESMS et l'unité en charge de la PCH enfant</b> afin de présenter les volets "aides techniques et aménagement du logement".</p> <p>- <b>Des actions financées annuellement par la CDF</b> à travers des temps de sensibilisation et de forum sur le thème de l'adaptation de l'habitat (actions portées par SOLIHA notamment).</p> <p><b>Perspective</b> : mobilisation des partenaires du handicap (état, CPAM, CAF, MSA, Mutuelles, CD...) autour de l'abondement du fonds départemental de compensation du handicap (FDC) pour le financement du reste à charge des frais de compensation du handicap. Le renouvellement de la convention triennale est prévu au printemps 2025.</p>

<p><b>Sous action 2 : Mise en place d'une évaluation systématique par une ergothérapeute</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- <b>Poursuite du partenariat engagé avec les ETEL (équipe technique d'évaluation labellisée) pour l'évaluation des besoins d'aides techniques et d'aménagement du logement au titre de la PCH.</b> 5 ETELS sont labellisées (VYV 3 déficient auditif, VYV 3 déficient visuel, Les capucins (Angers), le CRRF (Cholet) et l'APF). En 2022, 2023 et 2024, le CD a financé 403 prescriptions d'aménagement de logement, de véhicule et d'aide technique au titre de la PCH. Ce partenariat a été reconduit après la réalisation d'un bilan et évaluation de la convention depuis la création de la MDPH.</p> <p>- <b>Pour solliciter un avis d'aménagement (hors ANAH, APA et PCH) le public disposant de revenus trop importants est orienté par l'équipe "aides techniques" vers un ergothérapeute extérieur.</b> Le partenariat développé avec la technicothèque pour l'aménagement du logement n'est pas reconduit en raison des contraintes budgétaires.</p> <p><b>Perspective :</b> une réflexion est en cours pour répondre à ce besoin avec un financement national et non plus départemental du dispositif EqLAAT (Equipe locale d'accompagnement sur les aides techniques).</p>
<p><b>Sous action 3 : Développement de possibilités de prêt/location des aides techniques</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- <b>La possibilité de prêt ou location des aides techniques est mené en partenariat avec la technicothèque</b> (opérateur départemental). Ce dispositif permet le réemploi des aides techniques. Il a pour avantage d'en réduire fortement le coût et de répondre aux besoins de financement d'aides très couteuses (ex : fauteuil roulant électrique) ou d'équipement nécessitant d'être mis très rapidement à disposition (sortie d'hospitalisation...). La mise en œuvre du tiers payant est possible.</p> <p><b>Perspective :</b> ce dispositif est amené à évoluer avec le déploiement national du dispositif EqLAAT permettant le financement d'un ergothérapeute. La mise en place est envisagée en 2025-2026.</p>

224 personnes ont été rencontrées au cours des 12 actions de sensibilisation

En 2024, 559 personnes orientées, 229 logements adaptés et 1088 aides techniques acquises

**Bilan 2023-2024 action 4.3**

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformées ● 3 Réalisées ●

## Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 5.1 Contribuer à l'amélioration des conditions matérielles d'accompagnement dans les établissements

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : Définition et mise en place d'un accompagnement des établissements aux enjeux de transition écologique	En cours	<p><b>Un plan d'investissement pour la transition écologique et l'amélioration énergétique a permis de financer 4 opérations à hauteur de 40 515 €.</b></p> <p><b>Perspective :</b> le CD a pour projet de participer au financement de l'intervention de conseillers "transition énergétique". A ce jour, cette mission est portée par la MAPES (Mission d'Appui à la Performance en Santé) et financée par l'ARS. Ces conseillers interviennent auprès des ESMS dans une logique d'amélioration de la consommation énergétique et de réduction des coûts en énergie.</p>
Sous action 2 : Incitation et accompagnement des établissements à la mise en place d'un plan d'alimentation durable	Non initiée	<p><b>Perspective :</b> le CD souhaite soutenir le financement de l'adhésion des EHPAD à la plateforme "Approlocal" créée par la chambre d'agriculture afin de favoriser la mise en relation et l'approvisionnement des établissements auprès des producteurs locaux.</p>

#### Bilan 2023-2024 action 5.1

Avancement des sous actions: 1 Non initiée ● 1 En cours ou transformée ● 0 Réalisée ●

## Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 5.2 Poursuivre la structuration du système d'information sur l'autonomie pour une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des usagers

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : Structuration du SI	Non initiée	<p><b>Perspective :</b> cette démarche est reportée sur la 2ème partie du schéma. D'autres dossiers relatifs au système d'information se sont imposés comme prioritaires : le SI de suivi des décisions d'orientation (SI SDO, portail e-santé) et Via Trajectoire PA-PH.</p>
Sous action 2 : Mise à jour des données à exploiter		
Sous action 3 : Mise à jour des supports		

#### Bilan 2023-2024 action 5.2

Avancement des sous actions: 3 Non initiées ● 0 En cours ou transformée 0 Réalisée ●

## Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 5.3 Actualiser, avec l'ARS, la stratégie partagée de répartition territoriale de l'offre d'EHPAD

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<b>Sous action 1 : Développement de places d'EHPAD dans les territoires les moins bien dotés</b>	En cours	<p>- <b>La volonté d'un rééquilibrage des places d'EHPAD en fonction des taux d'équipement est en cours de réflexion avec l'ARS dans le cadre du suivi de la table tactique.</b> Cette action s'inscrit dans une stratégie de transformation de l'offre pour mieux répondre aux besoins des personnes de 75 ans et plus au regard :</p> <p>- <b>Du taux d'équipement en Maine et Loire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Moyenne départementale du taux équipement EHPAD en 2023 : 122,7 (moyenne France 95,7)</li> <li>● Moyenne départementale du taux équipement EHPAD en 2043 : 76,2</li> </ul> <p>- <b>Des taux d'équipement les plus faibles par EPCI à l'horizon 2043 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Saumur Val de Loire : 63,8</li> <li>● Angers Loire Métropole : 64,2</li> <li>● Agglomération du Choletais : 71,6</li> </ul>
<b>Sous action 2 : Développement de l'offre spécialisée</b>	Réalisée	<p>- <b>Le développement d'une offre de prise en charge spécialisée pour les personnes âgées est validée et financée.</b></p> <p><b>Evolution de l'offre au 31/12/2024 au regard de 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Création de 224 places d'UPAD</b> (Unité pour Personnes Agées Désorientées),</li> <li>● <b>Création de 33 places d'UPHA</b> (Unité pour Personnes Handicapées Agées),</li> <li>● <b>Création de 124 places de PASA</b> (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés),</li> <li>● <b>Création de 2 CRT</b> (Centre de Ressources Territorial) : l'un à Saumur en 2023 et à Angers en 2024.</li> <li>● <b>Création de 54 habitats inclusifs PA</b> sur un total de 135 places en activité au 31/12/2024. Les 81 autres habitats sont à destination des PH.</li> </ul>
<b>Sous action 3: Labélisation des PASA (Pôle d'activité et de soins adaptés)</b>	Réalisée	<p>- <b>Création de 124 places au sein de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA).</b> 62 places ont été créés en 2023 et 62 nouvelles places en 2024. Cet espace aménagé au sein d'un EHPAD est destiné à accueillir, durant la journée, des résidents de l'EHPAD ayant des troubles modérés du comportement, la maladie d'Alzheimer, une maladie apparentée ou une maladie neurodégénérative.</p> <p><b>Perspective :</b> en 2025, une centaine de places supplémentaires de PASA vont voir le jour.</p>

<p><b>Sous action 4 : Développement de DIVADOM devenus CRT (centres de ressources territoriaux)</b></p>	<p><b>En cours</b></p>	<p>- <b>2 Centres de Ressources Territoriaux (CRT) sont déjà existants. Vyv@doS a ouvert, en avril 2023, à Saumur et PHILEMON, en septembre 2024, à Angers.</b> Ces structures dénommées au départ DIVADOM ont été créées suite aux appels à projet conjoints de l'ARS et du CD. Elles ont été transformées en CRT et sont co-autorisées par le Conseil Départemental.</p> <p><b>Perspective :</b> le projet est de disposer de 7 CRT sur les différents territoires infradépartementaux. 5 nouveaux CRT sont amenés à voir le jour dans les 3 ans à venir. La création d'un CRT dans le Choletais et les Mauges est envisagé en septembre 2025. Dans le Segréen et l'Anjou Loir et Sarthe, le déploiement est prévu en 2026.</p>
<p><b>Sous action 5 : Actualiser la stratégie de répartition de l'hébergement temporaire et accueil de jour</b></p>	<p><b>En cours</b></p>	<p>- <b>Cette réflexion est en cours dans le cadre de la stratégie relative à la table tactique partagée par l'ARS et le CD.</b> La coordination de l'évolution de l'offre a lieu lors d'échanges avec l'ARS 2 fois par an.</p>
<p><b>Sous action 6 : Revisiter la répartition et la taille de l'HT et accueil de jour</b></p>	<p><b>En cours</b></p>	<p>- La coordination de l'évolution de l'offre a lieu lors d'échanges avec l'ARS. Au 31/12/2024, l'offre d'hébergement temporaire et d'accueil de jour pour les personnes âgées est restée stable au cours des 2 dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Au 31/12/ 2024 :</b> 234 places d'hébergement temporaire et 209 places d'accueil de jour sont disponibles.</li> </ul>

En 2023 et 2024, création de 224 places d'UPAD, 33 places UPHA, 124 places de PASA

**Bilan 2023-2024 action 5.3**

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 4 En cours ou transformées ● 2 Réalisées ●

## Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 5.4 Accompagner l'adaptation dans le temps du parc immobilier des établissements médico-sociaux pour assurer la qualité des accompagnements et l'adaptation écologique des bâtiments

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<b>Sous action 1 : Définition du plan d'intervention du Département</b>	<b>Réalisée</b>	<p>- Engagement par le CD d'une autorisation de programme pour l'aide à l'investissement de 10 M€ en 2023 portée à 18 M€ en 2024. 44 projets, validés entre 2023 et 2024, vont bénéficier de ces aides. Le mandatement est prévu jusqu'en 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Aides de type 1 pour la transition écologique et l'amélioration énergétique : 4 opérations soit 40 515 €,</li> <li>● Aides de type 2 pour la restructuration avec la transformation de l'offre : 14 opérations soit 14 664 600 €,</li> <li>● Aides de type 2 bis pour le surcoût des opérations déjà lancées : 7 opérations soit 2 675 089 €,</li> <li>● Aides de type 3 pour l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'accompagnement : 18 opérations soit 589 368 €.</li> </ul> <p><b>Perspective :</b> poursuite de la mise en œuvre des investissements autorisés.</p>
<b>Sous action 2 : Accompagnement des structures à la définition des projets</b>	<b>Réalisée</b>	<p>- Les plans pluriannuels d'investissement (PPI) sont validés à la suite d'une instruction par le CD. Les projets faisant l'objet d'une demande d'aide à l'ARS sont accompagnés conjointement.</p>

44 projets  
d'investissements  
pluriannuels financés pour  
18 M€  
à l'horizon 2028

#### Bilan 2023-2024 action 5.4

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformée ● 2 Réalisées ●

## Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 5.5 Transformer et développer l'offre pour les personnes en situation de handicap dans le cadre d'une programmation pluriannuelle

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 :</b>  <b>Définition du cahier des charges de l'appel à candidature</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- Au premier semestre 2023, le CD a rédigé un cahier des charges pour engager la transformation et le développement de l'offre dans le cadre d'un appel à candidature (AAC). L'ARS a coporté cet AAC pour les établissements relevant de sa compétence. Cet AAC vient répondre aux besoins de places nouvelles pour des publics prioritaires et permet de développer des actions inclusives conformément aux attentes des personnes en situation de handicap.</p> <p><b>Le public cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les jeunes relevant de l'amendement Creton dont les jeunes confiés à l'ASE ;</li> <li>● les personnes porteuses de TSA ;</li> <li>● les personnes présentant un handicap psychique et les personnes déjà accompagnées présentant des besoins de soin en santé mentale liés ou non au vieillissement ;</li> <li>● les personnes handicapées vieillissantes et âgées ;</li> <li>● les personnes en situation de handicap souhaitant vivre à domicile avec un soutien adapté.</li> </ul>
<p><b>Sous action 2 :</b>  <b>Lancement de l'appel à candidature</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- L'appel à candidature a été lancé le 17/07/2023 et la date limite de dépôt a été fixée au 25/09/2023. Le nombre de nouvelles places d'accompagnement est fixé initialement à 120 places à titre indicatif. Le nombre final pouvant être supérieur à 120 en particulier si des places de SAMSAH ou de SAVS sont créés. En effet, en cas de dispositif séquentiel ou temporaire, plusieurs personnes peuvent être accompagnées en une année sur une seule place.</p> <p><b>Les priorités fixées ont été les suivantes (le nombre de places proposés dans l'AAC était prévisionnel et indicatif).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Priorité 1</b> : public jeune (à partir de 20 ans ou 18 ans sur dérogation) en amendement creton, personne confiée à l'ASE et en situation de handicap : entre 20 et 30 places ;</li> <li>● <b>Priorité 2</b> : public porteur de TSA : entre 20 et 30 places ;</li> <li>● <b>Priorité 3</b> : personnes avec des besoins de soins psychiatriques ou vivant avec un handicap psychique : entre 15 et 20 places ;</li> <li>● <b>Priorité 4</b> : personnes en SH vieillissantes ou âgées : entre 25 et 30 places ;</li> <li>● <b>Priorité 5</b> : personnes en situation de handicap souhaitant vivre à domicile (SAVS, SAMSAH) : entre 30 et 40 places.</li> </ul>

<p><b>Sous action 3 : Sélection des appels à candidature</b></p>	<b>Réalisée</b>	<p>- <b>Sélection des candidatures entre septembre et janvier 2024</b> : 31 projets ont été validés soit le déploiement de 311 places (<b>243 places créées et 68 transformées</b>) jusqu'en 2028. Une <b>enveloppe financière annuelle de 6 millions d'euros</b> a été engagée pour accompagner les 5 publics prioritaires définis dans le cadre de l'AAC.</p>
<p><b>Sous action 4 : Lancement des projets de transformation ou développement</b></p>	<b>En cours</b>	<p>- <b>La programmation (effective pour 2024 et 2025, prévisionnelle pour les années suivantes) est à ce jour la suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Programmation 2024</b> : 43 places créées,</li> <li>● <b>Programmation 2025</b> : 78 places créées et 23 transformées,</li> <li>● <b>Programmation 2026</b> : 44 places créées et 39 transformées,</li> <li>● <b>Programmation 2027</b> : 39 places créées et 6 transformées,</li> <li>● <b>Programmation 2028</b> : 39 places créées.</li> </ul>

311 places nouvelles déployées: 243 places créées et 68 transformées à horizon 2028

**Bilan 2023-2024 action 5.5**  
 Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 1 En cours ou transformées ● 3 Réalisées ●

**Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement**

**Action 5.6 Rénover l'accompagnement des établissements par une réorganisation des inspections contrôles**

**Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●**

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 : Définition de la fonction contrôle du Département</b></p>	<b>Non initiée</b>	<p>- <b>Des inspections et des contrôles ont lieu chaque année :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023</b>, 5 EHPAD ont été contrôlés conjointement ARS/CD,</li> <li>● <b>En 2024</b> 5 EHPAD ont été contrôlés conjointement ARS/CD,</li> <li>● <b>En 2025</b>, 4 contrôles sont programmés ARS/CD ou CD seul sur le secteur PA et PH</li> </ul> <p><b>Perspective</b> : l'objectif de cette rénovation et réorganisation des inspections contrôles est d'améliorer les outils et la méthodologie pour encore plus d'efficacité.</p>
<p><b>Sous action 2 : Définition des compétences et outils à développer</b></p>		
<p><b>Sous action 3 : Définition d'un programme de contrôle</b></p>		

**Bilan 2023-2024 action 5.6**  
 Avancement des sous actions: 3 Non initiées ● 0 En cours ou transformées ● 0 Réalisée ●

## Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 5.7 Poursuivre le développement de l'habitat partagé et de l'habitat inclusif

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 :</b>  <b>Consolider le rôle de la CDF HI (conférence des financeurs de l'habitat inclusif)</b></p>	<p>Réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En 2023, consolidation du diagnostic des besoins du territoire en habitat intermédiaire (PA et PH adulte)</b> par l'ensemble des membres de la CDF habitat inclusif (CDF HI). Cette démarche s'est appuyée sur l'analyse des besoins repérés dans le cadre de l'élaboration du schéma autonomie.</li> <li>- <b>En juillet 2023, lancement du 2ème l'appel à manifestation d'intérêt pour le conventionnement de 6 nouveaux projets</b> d'habitats inclusifs ciblés sur 2 priorités (le public PA et les territoires non couverts).</li> <li>- <b>Ainsi, en 2023, 23 conventions d'habitats inclusifs ont été signées avec 14 porteurs de projet.</b> Cela correspond, à l'horizon 2029, à la programmation de 191 aides à la vie partagée (AVP) soit 51 habitants PA et 133 PH prévus. 6 EPCI sur 10 sont dotées d'au moins un habitat inclusif (57% Angers et métropole, 26% rural et 17% péri urbain)             <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Au 31/12/2023</b> : sur les 23 projets, 14 habitats sont opérationnels et 9 habitats sont à venir. Cela représente 110 AVP ouvertes soit un budget de 683 334 €. Sur les 14 habitats opérationnels, 7 projets de vie sociale partagée (PVSP) sont en place et 5 sont en cours d'élaboration.</li> </ul> </li> <li>- <b>En mars 2024, 6 nouveaux porteurs de projets sont retenus. Ainsi, 29 conventions ont été signées.</b> Cela représente 263 AVP prévisionnelles soit l'accompagnement de 109 PA et 154 PH à l'horizon 2029.             <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Au 31/12/2024</b> : sur les 29 projets conventionnés, on dénombre 16 habitats opérationnels, 10 habitats à venir et un abandon soit au total 28 projets actifs. Le budget engagé s'élève à hauteur de 728 684 €. Ainsi, 135 bénéficiaires sont accueillis (soit 54 PA et 81 PH). Cela correspond au financement de 135 AVP.</li> </ul> </li> <li>- <b>En 2024, la CDF HI a recherché de nouveaux membres et de nouveaux financements</b> : apports d'aides de la région, de France active, de l'association après-demain (fonds privés), d'action solidarité expertise, de l'EPCI Saumur Val de Loire et Mauge Communauté, le réseau APA, l'IRESA (Institut de formation), association H@PI, le CNCAH (comité national de coordination action handicap). Les modalités de soutien apporté le sont sous diverses formes : ingénierie, fonctionnement ou investissements. Au global, la CDF s'est réunie 2 fois en 2023 et à organiser 3 comités techniques. En 2024, 2 plénières et 5 comités techniques ont été réalisés.</li> </ul>

<p><b>Sous action 2 : Accompagnement des collectivités</b></p>	<p>Réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mission d'accompagnement des collectivités et des élus pour le développement de l'habitat intermédiaire et inclusif a été reprise par l'association des maires de France.</li> <li>- En 2024, <b>Habit'âge a lancé son premier atelier à destination des élus</b> pour développer l'habitat intermédiaire sénior.</li> <li>- Le service ingénierie territoriale du CD accompagne les communes sur demande en diffusant de l'information.</li> </ul>
<p><b>Sous action 3 : Création d'un réseau de porteurs</b></p>	<p>Réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2023, <b>création d'un réseau de porteurs conventionnés, formé de bailleurs sociaux</b>, dans le but de favoriser une interconnaissance et une entraide sur les défis de l'habitat inclusif. Il s'est réuni à 4 reprises pour aborder les bonnes pratiques à adopter et rechercher des financements. Il a traité également la question suivante : comment financer l'espace partagé et l'animateur avant l'ouverture de l'habitat ? Les rencontres vont se poursuivre en 2025.</li> <li>- Depuis 2023, <b>accompagnement des porteurs non conventionnés via un temps d'échange pour les aider dans les démarches à adopter pour la réussite de leur habitat</b> (public visé, absence d'AVP, partenaire à trouver, investissement à rechercher...). A cette occasion, leur sont transmis la carte et le guide des porteurs de projet.</li> <li>- <b>A compter de 2023, un réseau d'animateurs a été formé.</b> Il s'est réuni à 2 reprises en 2023 et à 3 reprises en 2024. Les sujets abordés sont les suivants : le rôle de l'animateur, le projet de vie sociale partagé (PVSP), la coconstruction du bilan annuel du PVSP, les besoins en formation et l'analyse de la pratique... L'objectif est d'éviter l'isolement et l'épuisement des professionnels et de partager les outils créés.</li> <li>- En 2024 : <b>une page internet a été élaborée</b> pour présenter au public l'habitat inclusif et intermédiaire.</li> </ul> <p><b>Perspective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2025, <b>lancement de temps de partage de pratique des animateurs</b> autour de la place des familles, la gestion des conflits, la vie collective.</li> <li>- <b>Le 30/09/2025, une journée de l'habitat inclusif est prévue</b> avec la participation des habitants, des animateurs, des porteurs et des membres de la CDF HI autour d'un pique-nique participatif afin d'apprendre à se connaître.</li> </ul>

28 projets actifs d'habitats inclusifs portés par 18 porteurs de projets. 135 bénéficiaires au 31/12/2024

**Bilan 2023-2024 action 5.7**

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformée ● 3 Réalisées ●

## Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 5.8 Poursuivre le développement de l'accueil familial social (AFS)

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<b>Sous action 1 : Développement des actions de promotion du métier</b>	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place de temps de rencontre pour la promotion de l'accueil familial</b> auprès des acteurs du médico-social (CLIC, ESAT, IME, France Travail...).</li> <li>- <b>Développement de partenariat</b> pour favoriser la reconnaissance du métier et/ou faciliter l'entrée de nouveaux candidats (psychiatrie, organismes tutélares, SPE, MDA...).</li> <li>- <b>Participation à des forums, à des ateliers en transversalité, à des réunions en territoire avec des CCAS...</b> pour présenter le dispositif.</li> <li>- <b>Création et/ou actualisation des supports de communication</b> en collaboration avec la direction de la communication (plaquette, kakémonos, guide de l'AFS).</li> </ul>
<b>Sous action 2 : Mener une réflexion pour permettre la prise de congé</b>	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place de dérogations d'accueil temporaire</b> pour faciliter la prise des congés des accueillants familiaux.</li> <li>- <b>Conventionnement, en juin 2022, avec le Comité Franco-Québécois</b> disposant d'accueillants destinés à l'accueil temporaire pendant les vacances.</li> <li>- <b>Aide au financement des séjours de vacances des accueillis</b> (personnes âgées de plus de 60 ans et PH) pour faciliter un relai de prise en charge. Dans cet objectif, le RDAS a évolué en 2024. Il prévoit, sous réserve du respect des conditions d'attribution, les modalités de financement des séjours de vacances. Cette aide est fixée au maximum à 80% du coût du séjour et à 1500 € par an et par bénéficiaire. Au-delà, le dépassement reste aux frais de l'utilisateur.</li> <li>- <b>Création d'un panorama de solutions de relais</b> pour favoriser le maillage territorial des accueillants et développer des temps de répit entre pairs.</li> </ul>
<b>Sous action 3 : Mener une réflexion pour permettre aux accueillants familiaux d'adapter leur logement</b>	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proposition de visites de pré-agrément pour évaluer les conditions d'accueil dans le logement.</b></li> </ul> <p><b>Perspective : afin de contribuer à l'attractivité du métier d'accueillant familial social, un soutien financier a été mis en place à partir de 2025 pour faciliter l'aménagement du logement, du véhicule des accueillants.</b> Selon le Règlement Départemental de Tarification et d'aide à l'investissement, le plafond de subvention est fixé à hauteur de 20 000 €. Elle ne peut dépasser 50% du coût de l'opération. Les travaux et équipements doivent être destinés à faciliter l'accessibilité, les déplacements, le confort de vie des personnes accompagnées.</p>

En 2024: présence de 54 AFS et 95 places contre 45 AFS et 91 places en 2022

#### Bilan 2023-2024 action 5.8

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformée ● 3 Réalisées ●

## Orientation n° 5 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 5.9 Mettre en œuvre les services autonomie à domicile

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<b>Sous action 1 : Définition de la cartographie des services</b>	<b>Réalisée</b>	<p>Une cartographie des Services d'Aide A Domicile (SAAD) et des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) a été réalisée conjointement par le CD et l'ARS.</p>
<b>Sous action 2 : Instruction des demandes de rapprochement</b>	<b>En cours</b>	<p><b>- L'année 2024 a été consacrée à des rencontres des SAAD, SSIAD, SPASAD en territoire. Le CD a organisé une rencontre par EPCI soit 9 au total pour partager la compréhension de la réforme (décret du 13 juillet 2023 relatif au SAD).</b> Elle prévoit de former une seule catégorie de services : les services autonomie à domicile. Ils sont de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les SAD Mixtes disposant de l'aide et du soin,</li> <li>● Les SAD Aide ne dispensant que de l'aide.</li> </ul> <p>- L'objectif est de disposer d'un guichet unique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La simplification des démarches,</li> <li>● Renforcer la coordination et les passerelles entre les prestations d'aide et de soin,</li> <li>● Disposer d'une réponse plus complète pour la prévention, le repérage des fragilités, le soutien aux aidants, la lutte contre la maltraitance. Les SAD deviennent ainsi les piliers du virage domiciliaire pour répondre aux souhaits majoritaires des français de vivre à leur domicile le plus longtemps possible.</li> </ul> <p><b>- Cette réforme permet aussi d'améliorer l'attractivité des métiers de par entre autres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La reconnaissance de missions variées et valorisantes, et de possibilités de parcours professionnels améliorés ;</li> <li>● La diminution de la solitude des intervenants à domicile du fait des interventions conjointes et des échanges facilités.</li> </ul> <p><b>Perspective : 2025 est l'année de l'opérationnalité. Les services ont jusqu'au 31/12/2025 pour déposer leurs demandes d'autorisation SAD mixte, que l'ARS et le CD instruiront ensuite.</b></p> <p>- Les SAAD et les SPASAD sont autorisés respectivement comme SAD aide et SAD mixte pour la durée de leur autorisation. Ils doivent se mettre en conformité avec le cahier des charges au plus tard le 30/06/2025.</p> <p>- Les 19 SSIAD du Maine et Loire ont jusqu'au au 31/12/2025 pour s'adjoindre une activité d'aide, fusionner ou se regrouper avec un ou plusieurs SAD et demander une autorisation comme SAD mixte auprès de l'ARS et le CD. A défaut, son autorisation deviendra caduque. En cas de rejet de la demande, son autorisation d'activité reste valable pour une durée maximale de 2 ans.</p>

<p><b>Sous action 3 : Accompagnement des SSIAD sans partenaire</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">En cours</p>	<p>- <b>Actuellement, la DOAA accompagne conjointement avec l'ARS les SAAD et SSIAD qui sont avancés dans leur démarche de rapprochement.</b></p> <p><b>Perspective :</b> les projets de rapprochement des différents acteurs se dévoilent petit à petit. Le CD sera attentif aux projets les plus à même de répondre aux objectifs généraux de la réforme, d'assurer une présence stable et le développement des services nécessaires sur le territoire.</p>
<p><b>Sous action 4 : Accompagnement de l'évolution juridique des SAD mixtes</b></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">En cours</p>	<p>- <b>Pour accompagner le projet de rapprochement des SAAD et SSIAD, la CNSA et le CD mettent des crédits à disposition :</b> 30 000 € par an sur 2024, 2025 et 2026 financés à 80% par la CNSA et 20% par le CD. Sont financés la mise en place d'un appui comptable et juridique, le surcoût généré par un changement de local, la formation des responsables de secteur en charge de la coordination "aide et soins". Cette somme est attribuable à des SAAD sous CPOM.</p>

90 000 € sur 3 ans versé à un SAAD sous CPOM pour faciliter la création d'un SAD mixte par territoire

**Bilan 2023-2024 action 5.9**

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 3 En cours ou transformées ● 1 Réalisée ●

**Orientation n°6 Transformer l'offre d'accompagnement**

**Action 6.1 Mener des actions de sensibilisation à la perte d'autonomie et au grand âge**

**Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●**

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 : Mise en œuvre du DUO-DAY</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p>- <b>A l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des PH, l'évènement DuoDay a permis à plusieurs personnes en situation de handicap d'être accueillies auprès d'un professionnel volontaire pour découvrir son métier et s'immerger dans la collectivité.</b> La diversité en milieu ordinaire est une richesse qui permet aux employeurs de mieux comprendre les compétences, les capacités des candidats et d'identifier des opportunités de stages ou de recrutement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Le jeudi 23/11/2023 :</b> déploiement pour la première année du DuoDay au sein du Département de Maine et Loire. Cet évènement a réuni 2 élus, 5 agents de la MDA et 3 personnes en situation de handicap afin de découvrir différents métiers de la collectivité.</li> <li>● <b>Le jeudi 21/11/2024 :</b> cet évènement a réuni des élus, 24 agents volontaires et 22 personnes en situation de handicap en quête d'opportunités professionnelles et de découvertes de métiers. Durant cette journée, des binômes ou trinômes se sont formés afin de partager le quotidien des agents et découvrir la diversité des missions exercées.</li> </ul>

<p><b>Sous action 2 : Développement d'actions de sensibilisation à la pratique sportive</b></p>	<p><b>Réalisée</b></p>	<p>- <b>Pour la première fois, en 2023, la MDA a organisé le forum sport culture et loisirs "Les Accessibles"</b>. Cet événement dédié aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants vise à proposer un ensemble d'activités adaptées quel que soit son handicap. Il est possible d'assister à des démonstrations ainsi qu'à des animations ludiques et interactives. Musées, lecture, balade nature, loisirs, s'offrent à chacun de façon accessible. "Le village sport" déployé permet de tester des activités sportives disponibles sur place. En cas de besoin d'informations, des professionnels sont présents pour orienter les personnes en SH vers les clubs, associations ou structures proches de chez soi. Des aides techniques sont également proposées pour bouger en toute sécurité. Cet événement est organisé en partenariat avec la ville d'Angers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Le samedi 23 septembre 2023</b>, cet événement a réuni 250 personnes autour de 26 stands (7 sur la thématique de la culture, 10 sur le sport, 8 en lien avec les loisirs et un sur les aides techniques proposées par le Centich).</li> <li>● <b>Le samedi 28 septembre 2024</b>, ce forum a rassemblé 350 personnes et 31 stands (8 dans le domaine culturel, 10 autour du sport adapté, 9 dans le domaine des loisirs et 4 sur les aides techniques mises à disposition par le Centich).</li> </ul> <p>- <b>Une journée "bien bouger bien vieillir en Anjou" a été proposée par le Département afin d'inviter toutes les personnes de plus de 60 ans à s'initier à de nouveaux sports et à découvrir des animations adaptées</b>. Cet événement dédié au sport et aux seniors s'est déroulé à la MDA. Il a été aussi l'occasion de célébrer l'année olympique et le passage de la flamme sur notre territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Le jeudi 13 juin 2024</b>, 13 stands dédiés au sport senior ont été proposés aux personnes de 60 ans et plus par les acteurs, les directions du CD et la MDA. 80 personnes se sont mobilisées pour assister à cette journée.</li> </ul> <p>- <b>La conférence des financeurs finance des actions relatives aux activités physiques adaptées et des ateliers "d'équilibre et prévention des chutes" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2022-2023</b>, 89 actions relatives à l'activité physique adaptée et à la prévention des chutes ont été financées soit un budget de 355 700 € à destination de 3637 participants.</li> <li>● <b>En 2023-2024</b>, 99 actions financées dans le domaine de l'activité physique adaptée et la prévention des chutes ont bénéficié à 4399 participants pour un budget de 349 738 €.</li> <li>● <b>En 2024-2025</b>, 107 actions sont financées soit un budget de 347 890 € (en cours).</li> </ul> <p><b>Perspective : Le Salon du "Bien vieillir en Anjou" est organisé le 05/11/2025 au Centre des Congrès d'Angers.</b></p>
---	------------------------	--

<p><b>Sous action 3 : Développement d'actions de sensibilisation à destination du jeune public</b></p>	<p><b>Réalisée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En 2023, une conférence a été proposée aux collégiens sur le thème du vieillissement.</b> Cet évènement est une invitation au rencontre et au partage pour changer de regard sur la vieillesse (cf. action 1.1 sous action 6).</li> <li>- <b>Mise en place d'ateliers "théâtre répit" pour les jeunes aidants.</b> Pour plus d'information, se reporter à l'action 6.2 sous action 1.</li> <li>- <b>Sensibilisation des étudiants en formation à la perte d'autonomie suite à une sollicitation partenariale ou dans l'objectif "d'aller-vers".</b> Depuis la mise en place de la mission d'animation et de développement du réseau partenarial en territoire, la MDA est allée à la rencontre du jeune public pour présenter ses missions, son organisation, les prestations attribuées aux PA-PH selon leurs difficultés.</li> <li>• <b>En 2023</b>, autour de 260 étudiants ont été rencontrés,</li> <li>• <b>En 2024</b>, autour de 270 étudiants ont été rencontrés.</li> <li>- Université Pharmacie: environ 30 étudiants/an,</li> <li>- IFAS Angers et Cholet : 30 à 50 étudiants/an,</li> <li>- ARIFTS Angers : 30 à 40 étudiants/an,</li> <li>-UCO : 30 à 40 étudiants/an,</li> <li>- Sollicitation individuelle d'étudiants: environ 10/an en visio,</li> <li>- CEFRAS : environ 20 étudiants en 2023,</li> <li>- IFORIS : 50 étudiants en 2023,</li> <li>- UNIS-CITE : 20 étudiants en 2023,</li> <li>- Forum Passerelle inclusion et Réseau Enfant Différent destiné aux familles et jeunes professionnels : environ 100 personnes rencontrées en 2024.</li> <li>• <b>Perspective</b> : renouvellement en 2025 des formations récurrentes.</li> <li>- <b>Soutien financier apporté par la Conférence des Financeurs (CDF) à des actions collectives portées par des jeunes en service civique ou intervenants dans le cadre d'actions intergénérationnelles:</b></li> <li>• <b>En 2023-2024</b>, 17 actions impliquant des jeunes en service civique ont été financées (133 634 €). Elles ont mobilisé 1516 participants.</li> <li>• <b>En 2024-2025</b>, 16 actions conduites par des jeunes en service civique ont été soutenues (113 811 €). Elles ont mobilisé 777 participants.</li> <li>• <b>Perspective</b> : en 2025-2026, le financement de ce type d'actions sera renouvelé.</li> </ul>
--	------------------------	---

**Sous action 4 :  
Développement  
d'actions de  
sensibilisation à  
destination des  
acteurs de la vie  
publique**

En 2024, 6068  
personnes se sont  
déplacées pour  
participer à des  
actions financées  
par le Département

Réalisée

- **Le forum "Les accessibles"** mis en œuvre en 2023 et 2024 et renouvelé en septembre 2025 (présenté à l'action 6.1 sous action 2). Il vient répondre à la volonté du Département de sensibiliser le grand public aux compensations de la perte d'autonomie des PH. Rencontre de 250 puis 350 personnes.

- **La journée "bien bouger bien vieillir en Anjou"** du 13/06/2024 démontre la volonté du Département de sensibiliser le grand public aux compensations de la perte d'autonomie des PA. Mobilisation de 80 personnes.

- **La conférence débat du CDCA sur la thématique de l'isolement des personnes âgées** (cf. action 3.4 sous action 3). Présence de 160 personnes.

**Perspective : le Salon du "Bien vieillir en Anjou"** est organisé le 05/11/2025 au Centre des Congrès d'Angers pour répondre aux besoins et attentes des personnes de 60 ans et plus.

Bilan 2023-2024 action 6.1

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformée ● 4 Réalisées ●

Action 6.2 Favoriser l'accès à la culture pour les publics éloignés, du fait du handicap ou de l'âge

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 : Programmation d'actions culturelles adaptées</b></p>	<p>Réalisée</p>	<p><b>Le CD n'a cessé de développer une programmation adaptée au handicap, en groupe ou en individuel, à la Collégiale Saint Martin (CSM), aux Archives Départementale (AD), à l'Hôtel Du Département (HDD).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les différents types de visites sont détaillées sur le site internet. Il en existe une dizaines (visites commentées, tactiles et sensorielles, en présence d'un guide-interprète, visite découverte, statuaire...). Elles s'adaptent à tous les types de handicap (moteur, visuel, auditif, intellectuel et psychique) et aux personnes âgées grâce à la mise en accessibilité des locaux. Il est utilisé du matériel approprié (plan thermo-gonflé et description du site en braille, guide de visite en gros caractère ou en langage FALC, maquette tactile, boucles magnétiques adaptées aux audioguides...).</li> <li>● Les médiateurs sont également formés au handicap (formation culturelle, patrimoniale, formation au handicap et à la médiation).</li> </ul> <p><b>- Projection de films avec sous titrage et en LSF pour les personnes sourdes au cinéma "Les 400 coups".</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2024</b>, un documentaire de Julien Bourges intitulé "Alfredo Corrado" a été projeté en partenariat avec l'association "les sourds de Maine et Loire". 120 spectateurs ont participé à l'évènement.</li> <li>● <b>Perspective:</b> en 2025, l'action est reconduite avec le film "Pas de choix" de Reza Dormishian.</li> </ul> <p><b>- Mise en accessibilité de 3 expositions en 2024. Deux concernent "la saison photographique" organisée par la Conservation Départementale du Patrimoine (CDP) et la troisième se rapporte à l'exposition "Profondeurs" présentée à la Collégiale Saint Martin (CSM).</b> L'ensemble des sites du CD peuvent être concernés par la mise en accessibilité d'expositions pour tous les types de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2024</b>, pour rendre accessible "la saison photographique" et "l'exposition "Profondeurs" au handicap visuel, un budget de 9 810 € a été apporté par la convention de partenariat signé avec la fondation VISIO. 8 310 € ont servi à la production de planches tactiles et 1 500 € à la mise en place d'une audiodescription.</li> </ul> <p><b>-Du 17/07/23 au 12/01/2024, lancement de "l'Olympiade culturelle",</b> en amont des jeux olympiques, dont le but est de faire découvrir la culture et le sport à travers le cirque. Ce projet est financé à hauteur de 20 000 € par la DRAC.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Des ateliers d'initiation sont déployés en EMS pour PH : 90 participants dont 71 PH, 19 professionnels.</li> <li>● Une représentation a lieu à l'EHPAD de Doué la Fontaine : 57 participants dont 50 PA, 2 membres d'une famille et 5 professionnels.</li> </ul>

Sous action 1 :  
Programmation  
d'actions culturelles  
adaptées  
(Suite)

Réalisée

- **Mise en place d'ateliers "théâtre répit" pour des jeunes aidants. Un budget de 10 000 € a été octroyé par le Département avec un soutien de la DRAC Pays de Loire à hauteur de 5000 €.** Il permet de financer les repas, les transports, la compagnie de théâtre "la belle chute" et l'accompagnement d'une psychologue d'APF France Handicap. Ce stage se conclut par la réalisation d'un spectacle sur la thématique de l'aidance et de la discrimination au château du Plessis Macé. Les familles sont invitées pour participer à cet événement. Ce projet a été construit en partenariat avec l'UDAF 49 en mesure d'intervenir en relai de la prise en charge des aidés si besoin.

- **En 2024**, 10 jeunes aidants en ont bénéficié sur 2 semaines
- **Perspective** : ce projet sera renouvelé en 2025.

- **Mise en place d'actions culturelles pour PA et PH en EMS.**

● **En 2024**, mise en circulation dans les établissements pour PA d'expositions photographiques issues de la "Saison photographique" en partenariat avec Anjou théâtre. Une exposition "Mémoires industrielles" a aussi été déployée au sein de 2 EMS.

● **Perspective** : en 2025, l'exposition "Du côté de Vernantes" des artistes Eric Tabuchi et Nelly Monnier sera présentée au sein de 5 EMS.

- **Création de l'évènement "Les incontournables" par les Archives Départementales (AD) en vue de présenter des documents originaux d'archives "incontournables" conservés par les AD. Le projet a mobilisé un budget de 8 482 € en 2024 dont une subvention de la DRAC à hauteur de 4 484 €.** En effet, un meuble sur mesure a été élaboré par un menuisier pour que les personnes en fauteuil roulant puissent s'approcher du document facilement. Le texte de présentation est en FALC (français facile à lire et à comprendre), une vidéo de présentation est sous-titrée et doublée en LSF.

● **Du 21 septembre au 20 décembre 2024** : présentation du premier "Incontournable" : la première carte connue de la province d'Anjou.

● **Perspective** : du 22 avril au 29 août 2025, cet événement est renouvelé avec la présentation du premier rapport de Michel Debré sur la libération du Maine-et-Loire en août 1944.

- **Coordination de la partie "culture" du forum "Les Accessibles" mis en place à la MDA.**

● **En 2023 et 2024** : organisation d'ateliers de pratique artistique, rencontre avec des établissements culturels proposant des stands pour présenter leurs programmations accessibles aux PH, présentation du bibliopôle pour faciliter l'accès aux livres et aux jeux adaptés.

● **Perspective** : cette démarche sera renouvelée en 2025.

<p>Sous action 2: Accompagnement des acteurs culturels à l'adaptation de leurs offres</p>	<p>Réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Développement du fonds culture du bibliopôle</b> par l'acquisition de livres et jeux adaptés des éditions "Lire autrement" et "Edition Jeunesse Accessible".</li> <li>- <b>Aide à la mise en valeur de livres et jeux adaptés au handicap</b> dans les 230 bibliothèques conventionnées avec le département. Dans cet objectif, des formations sont proposées aux bibliothécaires : comment accueillir et adapter la lecture d'un conte? quels livres proposer selon le handicap ?</li> <li>- <b>Organisation de l'événement "EJA en fête!"</b>. Tous les ans, le bibliopôle organise un évènement autour de "l'Édition Jeunesse Accessible" en partenariat avec plusieurs bibliothèques du territoire. <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023</b>, 14 évènements ont eu lieu sur tout le département.</li> <li>● <b>En 2024</b>, 16 évènements ont permis de mobiliser 882 participants. 5 animations ont été financées par le bibliopôle à hauteur de 8000 € (1 spectacle adapté aux troubles DYS, 1 spectacle en LSF, 1 spectacle en makaton (sur 2 sites), 1 exposition et 1 conférence). Les 11 autres actions de médiation ou animation ont été menées par les bibliothèques sur leurs fonds propres ou avec les outils du bibliopôle.</li> </ul> </li> <li>- <b>Déploiement d'un accueil de qualité des personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement artistique (école de musique, conservatoire, école de danse, cirque)</b>. <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2024</b>, 17 personnes travaillant en école de musique ou au conservatoire ont été formées au handicap par l'association MESH (musique et situation de handicap) soit un budget de 1300 €.</li> <li>● <b>Perspective</b> : en 2025, un groupe de travail est en cours pour approfondir l'accueil des personnes en SH.</li> </ul> </li> <li>- <b>Proposition d'ingénierie et de conseils à la demande</b> pour aider les professionnels de la culture à améliorer leurs pratiques d'accueil et à adapter leur programmation à tous les types de handicap.</li> <li>- <b>Déploiement d'un dispositif de subventions en soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle proposées notamment pour des évènements visant un public prioritaire dont les PH et PA.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023</b>, 2 créations ont été financées : le spectacle "La P'tite Annick" (compagnie Jacqueline Cambouis) qui traite du grand âge (9 000 € accordés) et le spectacle "Carabine Party" (compagnie la Syrix de pan) créé en partie lors d'une résidence artistique en résidence autonomie) qui a mobilisé un budget de 1 500 €.</li> </ul> </li> <li>- <b>Mise en place de rencontres professionnelles à destination des professionnels de la culture pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.</b> Ces rencontres mises à disposition gratuitement par le Département visent à partager des bonnes pratiques, outils, méthodologie... <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En 2023</b>, 2 temps de rencontre ont été proposés,</li> <li>● <b>Perspective</b> : en 2025, 2 temps sont envisagés.</li> </ul> </li> </ul>
---	-----------------	---

En 2024, 2584 personnes en perte d'autonomie ont bénéficié des adaptations culturelles proposées par le Département

- **L'agenda du site internet du département a été retravaillé par la DLSI et la direction de la communication** afin de valoriser l'accessibilité des propositions culturelles selon le type de handicap.

- **Depuis 2024**, les organisateurs de projet peuvent transmettre cette information sur le site du CD.

**Perspective :** un partenariat entre le bibliopôle et l'association Valentin Haüy est en cours d'élaboration. Il est prévu de mettre à disposition des personnes déficientes visuelles des livres audio en bibliothèque et de proposer une offre culturelle adaptée.

### Bilan 2023-2024 action 6.2

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 0 En cours ou transformée ● 2 Réalisées ●

## Orientation n°6 Transformer l'offre d'accompagnement

### Action 6.3 Faciliter la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●

Sous actions		Actions réalisées
Sous action 1 : Former les publics à la pratique du vélo	En cours	<p>- <b>Le Département soutient financièrement des projets visant à former le public à la pratique du vélo.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En 2023</b>, une action proposée avec le CCAS d'Angers a été soutenue par le CD. Mise en place d'une conférence sur le vélo comme solution de mobilité, une formation au code de la route vélo, 2 ateliers de remise en selle, 2 ateliers pour contrôler et entretenir leurs vélos. Au total, 75 personnes ont participé à l'ensemble des ateliers. <b>Le département a financé le projet à hauteur de 465 €.</b></li> <li>• <b>Perspective :</b> un atelier de remise en selle est proposé pour des personnes avec une maladie chronique, une fragilité liée à l'âge ou au handicap. L'action vise 75 personnes avec un accompagnement individuel à l'usage du vélo. Il est également projeté l'achat d'un vélo à assistance électrique pour réaliser des démonstrations. <b>Le département a attribué la somme de 4475 € à cette action.</b></li> </ul>

<p><b>Sous action 2 : Soutenir l'itinérance des services et des animations socio-culturelles</b></p>	<p><b>En cours</b></p>	<p>- <b>Le Département soutient financièrement des projets visant à soutenir l'itinérance des services pour « aller vers » les personnes en perte d'autonomie.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En 2024</b>, le CD en partenariat avec les acteurs locaux (CLIC, CCAS, France Service...) a attribué à <b>l'agglomération de Cholet</b> une subvention de <b>41596 € sur 2 ans</b> pour participer à l'achat d'une caravane dans le cadre du label "ville amie des aînés". Cette somme permet également la réalisation d'actions ponctuelles auprès de la population. L'objectif est de faciliter l'accès aux droits des personnes en perte d'autonomie qui ont besoin de services de proximité dans les communes de l'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Sous action 3 : Soutenir financièrement et en ingénierie les actions de mobilité solidaire et durable</b></p>	<p><b>Réalisée</b></p>	<p>- <b>Le Département soutient financièrement et en terme d'ingénierie des actions de mobilité solidaire et durable.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En 2023</b> : le CD a apporté une aide financière à hauteur de <b>15 461 € au CCAS de St Barthelemy d'Anjou</b> pour la mise en place de transport solidaire adapté et la mutualisation de trajets. A ce projet, est associé une documentation par et pour les aînés afin d'informer les habitants des solutions de mobilité présentes sur la commune.</li> <li>• <b>En 2023</b>, le CD a accordé une aide de <b>4 000 € sur 2 ans à l'association Afriej</b> pour la création et la coordination d'un transport solidaire sur les communes du sud de Saumur.</li> <li>• <b>En 2024</b>, le CD finance à hauteur de <b>8862 € sur 2 ans</b> la création d'un poste de coordination de transport solidaire (CDI de 8H par semaine) employé par le groupement employeur solidaire et social (<b>GESS et l'association ligérienne de cœur</b>) à l'est de Saumur.</li> <li>• <b>En 2024</b>, participation à hauteur de <b>2605 €</b> au financement de l'achat d'un triporteur par l'association "<b>A vélo sans âge</b>" pour réaliser des ballades à destination des personnes âgées en EHPAD, à Beaufort en vallée (dimension loisir).</li> <li>• <b>En 2024</b>, financement de l'achat d'un triporteur d'un montant de <b>3737 €</b> par l'association "<b>les amis des troènes</b>", à Montrevault, pour des ballades à destination des personnes âgées en EHPAD (dimension loisir).</li> <li>• <b>Des actions collectives soutenues annuellement par la Conférence des financeurs</b> de la prévention de la perte d'autonomie en faveur du soutien à la mobilité des aînés (actions portées par WIMOOV notamment).</li> </ul>

<p><b>Sous action 4 :</b>  <b>Animer le réseau de la mobilité en Maine-et-Loire et accompagner leur éventuelle structuration</b></p>	<b>Réalisée</b>	<p>- <b>En 2022:</b> lancement d'un réseau de transport solidaire avec mise en place de réunions en territoire. Réalisation d'une journée réseau en 2023. Cette action a été coanimée avec le Gérontopôle jusqu'en juin 2024 sur tout le département. Une 10ème de structures y participent activement.  <b>Perspective:</b> une 2ème journée est prévue le 24/04/2025.</p> <p>- <b>En 2024:</b> participation au forum "les accessibles" pour diffuser de l'information relative à la mobilité.  <b>Perspective:</b> renouvellement prévu en 2025.</p>
--	-----------------	---

**Bilan 2023-2024 action 6.3**

Avancement des sous actions: 0 Non initiée ● 2 En cours ou transformées ● 2 Réalisées ●

**Orientation n°6 Transformer l'offre d'accompagnement**

**Action 6.4 Mieux participer à l'insertion professionnelle des personnes bénéficiaires du RSA en situation de handicap (titulaires d'une RQTH)**

**Légende : Avancement de la sous action : Non initiée ● En cours ou transformée ● Réalisée ●**

Sous actions		Actions réalisées
<p><b>Sous action 1 :</b>  <b>Recensement des bénéficiaires du RSA ayant une RQTH</b></p>	<b>Non initiées</b>	<p><b>Perspective:</b> il est prévu que le projet soit initié sur la deuxième moitié du schéma. Un autre projet coporté par l'ARS et le Département s'est imposé comme prioritaire à savoir la création d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) "Emploi et Habitat" dans le milieu ordinaire pour les adultes avec troubles sévères du spectre de l'autisme.</p>
<p><b>Sous action 2 :</b>  <b>Identification de l'offre d'accompagnement existante</b></p>		
<p><b>Sous action 3 :</b>  <b>S'assurer de l'adéquation entre l'offre et le nombre de personnes concernées</b></p>		

**Bilan 2023-2024 action 6.4**

Avancement des sous actions: 3 Non initiées ● 0 En cours ou transformée ● 0 Réalisée ●

# Annexe 1

## GLOSSAIRE

**AESH** : accompagnant d'élève en situation de handicap  
**ANAH** : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat  
**ADAPEI** : Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés  
**AFS** : Accueil Familial Social  
**AJ** : Accueil de jour  
**ALAHMI** : Association ligérienne d'aide aux handicapés mentaux et inadaptés  
**APA** : Allocation personnalisée autonomie  
**APF France handicap** : Association des paralysés de France  
**ARIFTS** : Association régionale pour l'institut de formation en travail social  
**ARPEP** : Association régionale des PEP des Pays de la Loire  
**ARS PDL** : Agence régionale de santé des Pays de la Loire  
**AVP** : Aide à la vie partagée  
**CAF** : Caisse d'allocations familiales  
**CAPEB** : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment  
**CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail  
**CASF** : Code de l'action sociale et des familles  
**CD** : Conseil départemental  
**CDA** : Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie  
**CDCA** : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie  
**CDEF** : Centre départemental de l'enfance et de la famille  
**CDF** : Conférence des financeurs  
**CNCPH** : Conseil national consultatif des personnes handicapées  
**CEFRAS** : Centre de formation et de recherche à la relation d'aide et de soins  
**CENTICH** : Centre d'expertise national des technologies de l'information et de la communication pour l'autonomie  
**CLAV** : Comité local d'aide aux victimes  
**CLIC** : Centre local d'information et de coordination (gérontologique)  
**CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie  
**CODIFFEMS** : Comité de suivi des difficultés financières des établissements médico-sociaux  
**CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie  
**CPOM** : Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens  
**CRT** : Centre de ressources territorial  
**CRRF** : Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle  
**CTA** : Conférence territoriale pour l'autonomie  
**DDETS** : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités  
**DEF** : Direction enfance famille  
**DOAA** : Direction de l'offre d'accueil pour l'autonomie  
**DRAJES** : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
**DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
**EHPAD** : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
**EN** : Education nationale  
**ESMS** : Etablissements et services médico-sociaux  
**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale  
**EqLAAT** : Equipe locale d'accompagnement sur les aides techniques  
**ETEL** : Equipe technique labellisée  
**FALC** : Facile à lire et à comprendre

**FAM** : Foyer d'accueil médicalisé  
**FDC** : Fonds départemental de compensation du handicap  
**FH** : Foyer d'hébergement  
**FV** : Foyer de vie  
**IME** : Institut médico-éducatif  
**IFAS** : Institut de formation d'aides-soignants  
**IFORIS** : Institut de formation et de recherche en intervention sociale  
**IREPS** : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé  
**MAS** : Maisons d'accueil spécialisées  
**MDD** : Maison du département  
**MDPH** : Maison départementale pour les personnes handicapées  
**MDA** : Maison départementale de l'autonomie  
**MDS** : Maison des solidarités  
**MEF** : Maison de l'emploi et de la formation  
**MND** : Maladie neuro dégénérative  
**MSA** : Mutualité sociale agricole  
**MPPA** : Mission prévention de la perte d'autonomie  
**PASA** : Pôle d'activités et de soins adaptés  
**PA** : Personne âgée  
**PCH** : Prestation de compensation du handicap  
**PFR** : Plateforme de répit  
**PH** : Personne en situation de handicap  
**PPE** : Projet pour l'enfant  
**PPI** : Plan pluriannuel d'investissement  
**PTSM** : Projet territorial de santé mentale  
**PHV** : Personne handicapée vieillissante  
**QVCT** : Qualité de vie et des conditions de travail  
**RA** : Résidence autonomie  
**RAPT** : Réponse accompagnée pour tous  
**RDAS** : Règlement départemental d'aide sociale  
**SAAD** : Services d'aide et d'accompagnement à domicile  
**SAD** : Service autonomie à domicile  
**SAMSAH** : Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés  
**SASSE** : Service d'accompagnement spécialisé et de soutien éducatif  
**SAVS** : Services d'accompagnement à la vie sociale  
**SLAM** : Service de logement accompagné en milieu ordinaire  
**SNPPE** : Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance  
**SPASAD** : Services polyvalents d'aide et de soins à domicile  
**SPDA** : Service Public Départemental de l'Autonomie  
**SSIAD** : Services de soins infirmiers à domicile  
**SPE** : Service public pour l'emploi  
**TSA** : Trouble du spectre de l'autisme  
**UCO** : Université catholique de l'ouest  
**UPAD** : Unité pour personnes âgées désorientées  
**UPHA** : Unité pour personnes handicapées âgées

